

SÉANCE DU : 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 6 Décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

POINT N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-José GARCIA

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) (jusqu'au point n°2) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) (jusqu'au point n°2) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) (à partir du point n°5) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) (à partir du point n°6) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Pierre POINSOT ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Vincent FRIDRICI (jusqu'au point n°4) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND (à partir du point n°12) ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

Membres absents : M. Nicolas de GARILHE (à partir du point n°) ; Mme Nicole BRIAND (pour le point n°13) ; M. Pierre POINSOT (pour le point n°13).

POINT N° 2 : **VOEU POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES**

RAPPORTEUR : Sébastien MICHEL

Depuis plusieurs années, les collectivités et établissements publics de l'agglomération lyonnaise se sont massivement regroupées autour du SIGERLy afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'Etat aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques rares exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes ces structures publiques de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités du syndicat vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques semaines en France :

- Le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans en pleine crise sanitaire. L'automne 2022 étant particulièrement chaud, les prix ont chuté mi-novembre aux alentours de 100 €/MWh ;
- Le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023 durant le mois d'août dernier, contre 45 € / MWh il y a 2 ans. Du fait des annonces gouvernementales protectionnistes et du contexte climatique favorable, ce prix se situe autour de 450 €/MWh mi-novembre.

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de :

- + 14% TTC en moyenne pour le gaz en 2023 (pour le biométhane, le tarif reste inchangé par rapport à 2022), mais probablement x2.5 à x3 sur la facture dès 2024 ;
- Pour l'électricité, le paysage est très contrasté selon les membres et selon les marchés. Les estimations réalisées à date conduiraient aux chiffres suivants, dans un scénario plutôt pessimiste :
 - LOT 1 (TOTALENERGIES sites > 36 kVA
 - +10% TTC en moyenne, mais incertitude importante
 - LOT 2 (ENGIE <= 36kVA)
 - Pour les bâtiments : +12.5% TTC en moyenne
 - Pour l'éclairage public : environ -50% TTC estimés,
 - NOUVEAU MARCHÉ EDF (ex-premium) :
 - Multiplication estimée entre x3.5 et x5 TTC selon les sites, mais incertitude importante.

Au final, l'impact sur la facture d'électricité va considérablement varier selon les membres du groupement.

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique pour lesquels le SIGERLY se mobilise aux côtés de ses communes membres, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités sans de graves conséquences voire des fermetures de services publics.

Par conséquent, la Commune d'Écully souhaite s'associer à l'ensemble des membres du groupement d'achat d'énergie du SIGERLY, pour demander solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales allant au-delà du simple amortisseur électricité annoncé au mois d'octobre 2022. En effet une véritable protection pérenne est nécessaire car les difficultés ne s'arrêteront pas à la seule année 2023, avec la possibilité d'un retour au tarif réglementé de ventes à l'ensemble des collectivités territoriales qui en font la demande.

Intervention de Monsieur Fridrici :

« Vous nous sollicitez pour valider ce vœu du SIGERLY afin de demander la mise en place d'un bouclier tarifaire sur les factures de gaz et d'électricité. Bien évidemment, nous partageons le souhait de contenir ces dépenses pour la bonne gestion de notre commune. Pour autant, il nous paraît important de prendre conscience de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Notre pays, qui a été pendant des décennies un exportateur d'électricité, est aujourd'hui au bord de la pénurie avec des coupures annoncées. Cette situation s'explique par l'arrêt, pour entretien, de 24 réacteurs nucléaires sur 56, et par le démantèlement de 2 réacteurs à Fessenheim, en raison de calculs qui nous semblent basement politiques, et d'un manque de vision stratégique. Cette situation est certes dramatique, et nous espérons qu'elle s'améliorera rapidement. Pour autant, elle n'explique pas, à elle seule, l'explosion des prix de l'électricité avec des augmentations allant jusqu'à plus de 900 %. En effet, cette augmentation s'explique également par l'indexation du prix de l'électricité sur celui du gaz, dont le prix a explosé en raison de l'arrêt des achats de gaz russe, qui a été une sanction mise en place suite à l'invasion illégale et violente de l'Ukraine. Cette situation s'explique principalement par la construction du marché européen de l'électricité qui indexe le prix de l'électricité sur les coûts d'exploitation de la centrale la plus chère, c'est-à-dire celle fonctionnant au gaz.

Cette augmentation pénalise certes les collectivités, mais aussi de plus en plus les entreprises, notamment industrielles, et les ménages. Comme le demande le président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux, la solution la plus simple et la plus efficace est de revoir ce marché européen de l'électricité afin d'obtenir un prix beaucoup plus en cohérence avec les prix de production. A ce stade où la France est encore en pénurie d'électricité, nous invitons ainsi le SIGERLy à être, si possible, plus précis dans sa demande afin de demander à l'Etat, et au-delà à l'Europe, un bouclier tarifaire uniquement sur le gaz servant à produire de l'électricité, avec donc une dérogation du même type que la dérogation ibérique qui a cours actuellement, et qui permet à l'Espagne et au Portugal de contenir l'augmentation des prix de l'électricité sans trop grever les dépenses publiques de leurs pays.

Pensez-vous qu'il puisse être possible de discuter de cette option avec le SIGERLy afin d'amender la demande en cours ?

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Fridrici pour cette intervention qui s'inscrit dans le droit fil de celle que Monsieur Jacquemont avait fait le mois dernier en conseil municipal, et où Monsieur le Maire avait dit qu'il était d'accord en tous points. Il n'a pas changé d'avis en un mois et souscrit donc pleinement ce soir à l'ensemble des propos de Monsieur Fridrici, et notamment à la responsabilité politique de certains qui ont fait le choix délibéré et irresponsable de mettre par terre la filière nucléaire. Monsieur le Maire dit que l'on commence à en payer le prix, et que cela risque d'être compliqué dans les années qui viennent. Pour autant, Monsieur Fridrici a raison, il faut que la commune s'efforce de trouver des solutions. Il y a des réflexions en cours au sein du SIGERLy, et il sera intéressant que les représentants d'Écully – que sont Madame Gardon-Chemain et Madame Busquet – puissent apporter leur contribution parce que tout ce qui pourra contribuer à retrouver des tarifs plus normaux, et surtout permettre à la France de retrouver sa souveraineté énergétique, ira dans le bon sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Autorise Monsieur le Maire à s'associer au vœu, présenté à l'Etat par l'ensemble des membres du groupement d'achat d'énergie du SIGERLy, relatif à la mise en place, dès le 1er janvier 2023, d'un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales allant au-delà du simple amortisseur électricité annoncé au mois d'octobre 2022.

POINT N° 3 : AVIS SUR LE PROJET DE LA DEUXIEME ETAPE D'AMPLIFICATION DE LA ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITE (ZFE-M) DE LA METROPOLE DE LYON AUX VEHICULES PARTICULIERS ET DEUX ROUES MOTORISES ENTRE 2023 ET 2026

RAPPORTEUR : Sébastien MICHEL

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Métropole de Lyon a instauré une Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) ; outil visant à réduire l'émission de polluants atmosphériques en interdisant la circulation de certains véhicules, classés selon leurs vignettes Crit'Air, sur un territoire donné et ce conformément aux obligations législatives en vigueur. Initialement, celle-ci concernait les véhicules destinés au transport des marchandises ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés sur un territoire comprenant la quasi-totalité des neuf arrondissements de la Ville de Lyon, la Ville de Caluire-et-Cuire et les secteurs intra-périphériques de Bron, Vénissieux et Villeurbanne.

La Métropole de Lyon, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et en tant que collectivité responsable de la réglementation ZFE-m a le pouvoir de décider des modalités d'application de celle-ci (hors obligations législatives) : le périmètre concerné, les véhicules visés et les aides d'accompagnement. C'est pourquoi, la MEL décide de renforcer cette restriction.

En ce sens, le conseil de la Métropole de Lyon par la délibération n°2021-0470 du 15 mars 2021 a approuvé – par 77 voix sur 150, le principe d'amplification de la ZFE-m aux véhicules particuliers et deux roues motorisées.

Cette amplification a été programmée en deux temps :

- Une première étape au 1^{er} septembre 2022 - plutôt qu'au 1^{er} janvier 2023 comme obligé par la loi ; élargissant l'interdiction de circuler et de stationner aux véhicules particuliers et deux roues motorisées ayant des vignettes Crit'Air 5 ou étant non-classés sur le périmètre jusqu'alors connu. Cela concernait alors près de 20 000 véhicules à l'échelle la Métropole dont 2279 sur la CTM Ouest- Nord (662 Crit'Air 5 et 1617 non-classés) **[et à l'échelle de la CTM, la Ville d'Écully est la plus impactée avec 27% des véhicules Crit'Air 5 (662) et 23% des véhicules non classés (372)]. A ce sujet, la Ville avait demandé à la Métropole de contacter directement les foyers concernés, d'augmenter les aides financières pour le changement de leurs véhicules et de les accompagner dans leurs démarches administratives si nécessaire.**
- Une deuxième et plus longue étape interdisant progressivement de 2023 à 2026 la circulation et le stationnement des véhicules particuliers et deux roues motorisées étant classés vignettes Crit'Air 4, puis 3, puis 2 sur un périmètre à définir.

Dans ce cadre, la Métropole propose alors que la ZFE-m soit différenciée selon deux périmètres :

- Le premier, un « périmètre central » correspondant au périmètre connu à ce jour (la quasi-totalité de la Ville de Lyon, la Ville de Caluire-et-Cuire et les secteurs intra-périphériques de Bron, Vénissieux et Villeurbanne.) sur lequel l'ensemble des véhicules particuliers deux roues motorisées ayant une vignette Crit'Air 4, 3 et 2 seraient interdits entre 2023 et 2026. Cela induit donc une interdiction plus restrictive que celle obligée par le cadre législatif qui ne concerne qu'au maximum les véhicules Crit'Air 2.
- Le second, un « périmètre élargi » qui intégrerait les secteurs de Bron, Vénissieux et Villeurbanne situés à l'extérieur de l'anneau périphérique ainsi que les Villes de Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Fontaines-sur-Saône, Mions, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp et Vaulx-en-Velin. Aussi, seraient intégrées les voies rapides métropolitaines M6/M7 et le boulevard périphérique Laurent Bonneval. Sur ce périmètre l'interdiction concernait les véhicules particuliers et deux roues motorisées ayant des vignettes Crit'Air 4 puis 3 entre 2023 et 2026.

Conformément aux articles L.2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.123-19-1 du Code de l'Environnement, il appartient à la Métropole de Lyon d'organiser une consultation du public et de recueillir l'avis des 59 communes de la Métropole de Lyon sur ce projet de deuxième étape d'amplification de la ZFE détaillé dans le dossier de consultation réglementaire comprenant :

- Un résumé non-technique ;
- Une description des effets de la pollution de l'air sur la santé, les enjeux pour la Métropole et un état des lieux de la qualité de l'air dans la Métropole de Lyon ;
- Une description du projet de ZFE lyonnaise et la construction de son amplification ;
- Le projet d'amplification : périmètre et calendriers, modalités de mise en œuvre, dispositif d'accompagnement envisagé ;
- L'impact sur le trafic routier et le renouvellement du parc ;
- Les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus ;
- Les effets économiques et sociaux du projet ;
- Les solutions de mobilité à l'échelle du territoire ;
- L'évaluation des effets de la mise en œuvre ;
- La description de la procédure de consultation réglementaire ;
- Les projets d'arrêtés ;
- Une annexe (La Métropole : des territoires aux enjeux de mobilité multiples).

Aussi et après étude de ces divers documents et la présentation du projet d'amplification lors de la réunion de la CTM Ouest Nord du 4 avril 2022 et de la réunion publique qui s'est tenue le 17 novembre 2022 à Écully, ce projet questionne en plusieurs points la Ville :

Sur les périmètres d'application :

La Ville d'Écully, à l'instar des autres communes de la CTM Ouest-Nord, ne ferait pas partie du « périmètre élargi » de la ZFE-m dès 2023. Toutefois, l'intégration de l'axe M6/M7 directement relié à l'Autoroute A89 interroge sur les reports de circulation dans nos communes. Malgré plusieurs demandes formulées auprès de l'exécutif métropolitain, notamment lors de la Conférence Territoriale des Maires Ouest Nord du 4 avril 22, les études dynamiques de report n'ont toujours pas été produites et fournies à ce jour. L'élargissement de la ZFE-m ne doit pas être synonyme d'embolie pour nos communes, par le report des véhicules les plus polluants de surcroît, ce qui impacterait la qualité de vie et la santé des habitants de notre territoire.

Sur la volonté d'imposer un calendrier plus restrictif :

Les habitants seront impactés dans leurs déplacements personnels tant ceux-ci sont tournés vers le centre de la Métropole.

Au 1^{er} janvier 2022, les véhicules particuliers et deux roues motorisées ayant une vignette Crit'Air 2 représentait près de 50% du parc la CTM Ouest-Nord (22 849 véhicules sur 47 549), **dont 20% à Écully avec 4 589 véhicules.**

L'interdiction souhaitée par la Métropole de Lyon, plus restrictive que le cadre légal, serait donc très pénalisante pour nos habitants dont l'aimant d'attractivité reste le centre de l'Agglomération

Sur les solutions alternatives de mobilité :

A ce jour, le territoire de l'Ouest Métropolitain ne connaît pas de solutions de mobilités alternatives suffisantes pour prétendre à une telle interdiction. En matière de transports en commun, le secteur reste très mal desservi et n'a pas encore la certitude que des projets structurants viendront le dynamiser et le desservir.

En ce sens, la Ville d'Écully réitère son ambition d'accueillir un tramway pour la Ligne Centre-Ouest qui relierait la Ville au cœur de Lyon ainsi que la restructuration de son réseau de surface afin de mailler entièrement le territoire.

Sur l'accompagnement à la ZFE-m :

Les aides financières proposées par la Métropole de Lyon, mêmes couplées aux autres aides (nationales, prime à la conversion, bonus écologique, microcrédit aux véhicules propres...) restent insuffisantes pour les familles. En effet, les critères d'attribution sont calculés selon les ressources socio-économiques mais ne prennent pas en compte la structure familiale qui peut largement influencer sur les modes, voire les besoins de déplacements.

Sur l'information de la ZFE-m :

La communication sur la réglementation ZFE-m et ses conséquences n'est pas suffisante pour toucher l'ensemble des grands-lyonnais. Pourtant, nous avons été plusieurs élus à demander à la Métropole de Lyon de contacter par voie postale chaque propriétaire de véhicule concerné par la réglementation afin de l'informer du calendrier à venir et de porter à sa connaissance les différentes aides et accompagnements dont il pourrait disposer. Si pour des questions de RGPD, un envoi libellé à l'adresse des riverains était impossible ; une campagne de distribution « toutes boîtes » aurait pu être possible. *Cela aurait pu être fait par les mêmes personnes ayant déposé flyers sur quelques voitures stationnant sur la voirie publique.*

Monsieur François souhaite faire part de sa position sur le sujet et expliquer pourquoi il est contre l'extension de la ZFE. Il rappelle qu'en ce qui concerne la voiture, on considère que le temps passé dans les bouchons en France, c'est 28 heures par an en moyenne, et cela ne changera pas, voiture électrique ou pas, crit'air 1 ou 2. Un cycliste lui n'a pas de bouchon sauf lorsqu'il est bloqué à cause du trafic routier. La vitesse moyenne d'une voiture en ville est considérée entre 16 et 20 km/h ; avec un vélo électrique, c'est 20 km/h partout, une voiture ne va donc pas plus vite. En ce qui concerne les distances parcourues en France, campagnes comprises, 62 % des trajets en voiture font moins de 10 km, avec un usage qui est proportionnel à la richesse selon l'ingénieur Matthieu Chassignet, spécialiste de la mobilité, qui dit que « plus un ménage est riche, plus il possède de voitures, et plus il utilise intensément la ou les voitures dont il dispose ».

Concernant la santé publique, Monsieur François estime qu'il n'a pas besoin d'entrer dans les détails. Il pourrait passer aussi sur le coût pour les particuliers de l'entretien d'une voiture, avec des assurances, contrôles techniques et réparations qui, alors que l'on va vers des pénuries de matières premières, vont accroître les coûts pour les familles en les rendant ultra-dépendantes du système automobile, et en maintenant les citoyens dans le système automobile et donc la dépendance à l'assistanat énergétique.

Sur l'artificialisation des sols, Monsieur François rappelle que le système automobile utilise des espaces monstrueux, et pollue les sols avec des enrobés pétroliers qui sont une catastrophe pour la biodiversité et même pour la résilience alimentaire.

En ce qui concerne la pollution de l'eau, même les sites internet « turbo.fr » et « autoplus.fr » l'évoquent, entre 15 et 31 % du plastique retrouvé en mer est constitué de microparticules, dont la plupart proviennent de l'abrasion des pneus. Monsieur François dit que quel que soit le crit'air, 1, 2 ou 3, cela ne changera rien à ce fait.

Monsieur François en vient aussi au poids des voitures : une voiture pèse en moyenne 1,4 tonne (le poids moyen est passé de 1 tonne à 1,4 tonne en 20 ans) pour un taux de remplissage moyen d'1,1 personne, soit un facteur de 1 pour 20 alors que pour le vélo, ce facteur est de 1 pour 0,3. Un vélo électrique consomme donc environ 50 fois moins d'énergie pour se déplacer à la même vitesse. Pour Monsieur François, il ne faut donc surtout pas remplacer les véhicules actuels par des chars d'assaut électriques de 2 tonnes.

Il rappelle aussi que la construction d'une voiture mobilise en moyenne 15 tonnes de matières premières, sachant que pour la construction d'un véhicule électrique, il faudra 4 fois plus de cuivre, matière que l'on n'a pas en France.

Monsieur François entend souvent dire que « tout le monde ne peut pas se déplacer à vélo ». La part modale hors zone Lyon-Villeurbanne est de 7 % à 13 %. Il y a une moyenne de 35 % dans les villes néerlandaises qui ont mis énormément de moyens afin de faciliter ces trajets. Monsieur François insiste sur le transport cyclable car il est, selon lui, la solution qui présente le plus de co-bénéfices (résilience/indépendance vis-à-vis des pays producteurs d'énergie et de matières premières, meilleure santé directe contre la sédentarité et indirecte, biodiversité, consommation de matières premières etc.).

Selon l'institut de l'économie pour le climat, pour respecter l'Accord de Paris, il faudrait passer de 1 milliard à 3,3 milliards d'euros par an les investissements sur le système vélo en France. Monsieur François s'est donc posé la question de savoir si la ZFE allait favoriser cela, mais en fait non. Il a cru devenir fou en se disant qu'il allait devoir voter contre et est donc allé voir un article du Cerema (centre d'études des risques), de 2019, qui dit : « Par ailleurs, les **normes européennes des véhicules sur les émissions de polluants**, même en ayant été renforcées, **ne permettent pas d'atteindre les objectifs** de l'accord de Paris. De plus, les différentes études tendent à montrer que **les ZFE ne réduisent pas le trafic** mais ne font qu'accélérer le renouvellement du parc automobile, et que l'amélioration de la qualité de l'air urbain est elle-même contrastée ». Pour Monsieur François, le critère majeur reste le poids du véhicule utilisé par rapport au nombre de personnes véhiculées, et que, si l'on veut avoir un système qui soit durable dans le temps, pour la santé, pour la santé environnementale, le vélo est le candidat idéal.

Monsieur François termine avec quelques propositions telles que continuer les zones à 30 km/h parce que, selon le géographe-urbaniste Frédéric Haran, c'est là le pilier principal pour basculer sur un système vélo, tenter d'éloigner les véhicules particuliers des abords des écoles, car il s'agit là de santé publique, développer le RézoPouce...en tout cas, continuer tout le développement des offres alternatives en misant autant que possible sur le transport cycliste, et, pour celles et ceux qui ne peuvent pas utiliser ce moyen de transport, améliorer encore l'offre de transport public.

Madame Asti-Lapperrière souhaite rappeler que, dans le cadre de la ZFE, le groupe auquel elle appartient au sein de la Métropole est encore intervenu cette semaine en conseil de la Métropole pour dénoncer ce qui leur apparaît comme une incohérence et que Monsieur le Maire a expliqué ce soir, le tout enrichi par Monsieur François avec les détails techniques sur la voiture et le vélo. Cependant, Madame Asti-Lapperrière trouve que l'exposé est un peu pauvre sur le transport en commun qui, selon elle, pourrait être une alternative à la voiture, plus facile en tous les cas que le vélo. Du point de vue de Madame Asti-Lapperrière, il y a un gros écart entre les annonces du président du Sytral, relatives aux investissements, et la réalité. Il n'y a qu'à voir les pannes récurrentes dans les métros, l'augmentation de la plupart des tarifs, les parkings relais qui ferment ou ne sont pas agrandis sauf au profit des places réservées aux vélos ; globalement donc, les automobilistes ne sont pas non plus encouragés à rompre avec leurs habitudes, et Madame Asti-Lapperrière hésite, en termes de jugement, à qualifier cela d'impréparation ou d'incohérence, et elle n'est en tout cas pas convaincue du tout par la position que prend la Métropole. Son groupe à la Métropole a demandé en début de semaine à ce que les

maisons de la Métropole deviennent des relais d'information, des relais conseil qui permettent aux habitants d'être informés ou conseillés, notamment sur les aides qui, pour beaucoup, sont nécessaires au changement de véhicule.

Pour conclure, Madame Asti-Lapperrière dit que cet avis a été préparé en concertation avec les communes voisines, il reflète une position que son groupe à la Métropole a déjà prise, et ce soir donc, le groupe Écully Sereinement votera pour l'avis défavorable, autrement dit contre ces modalités d'élargissement.

Intervention de Monsieur Fridrici :

« Nous partageons également cet avis, vous aurez donc a priori un vote positif des 3 oppositions puisque nous allons également voter pour.

Nous souhaiterions cependant aller plus loin, et ce que je vais présenter est en fait assez différent mais complémentaire de ce qui a été présenté par les deux autres groupes précédemment.

En effet, cette ZFE a pour objectif de limiter les pollutions automobiles qui sont, comme les études le montrent, concentrées à proximité des grands axes routiers ; pour Écully, c'est la M6 qui nous traverse. Or, la première version du fonctionnement de la ZFE au sein de la Métropole « ne s'appliqu[ait] pas aux grands axes (M6-M7, périphérique nord et périphérique Laurent Bonnevey) », ce qui est quand même un comble au regard de l'importance du trafic de transit. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé son inscription dans le dernier vœu que nous avons adopté au sein de ce Conseil. Heureusement, ces grands axes apparaissent enfin dans le « périmètre étendu de la ZFE » à partir de Porte de Lyon, mais le calendrier proposé est repoussé d'un an pour ces axes. Cette démarche nous interroge et nous donne un peu le sentiment de faire les choses à l'envers.

Pour autant, cette démarche n'est nullement accompagnée d'une politique visant à limiter le trafic sur ces grands axes, notamment le trafic de transit. La seule solution pour limiter rapidement cette pollution consiste donc à fluidifier le trafic sur la M6, et ainsi limiter le transit dans notre commune. En effet, si la M6 est fluide, alors il n'y a plus aucun intérêt pour les automobilistes qui l'empruntent à se reporter sur les voiries éculloises, et donc moins de trafic de transit dans Écully.

Alors comment faire pour atteindre cet objectif ?

Notre position consiste à dire que la limitation du trafic de transit sur la M6 (les études montrent que c'est de l'ordre de 15 à 25 % en fonction de l'heure et du jour de l'année) serait suffisante pour fluidifier cet axe. Pour limiter, voire interdire cette circulation de transit aux véhicules qui arrivent du nord via Villefranche et qui ressortent au sud vers Vienne, sans aucun arrêt au sein de l'agglomération, nous vous proposons à nouveau de porter auprès de la Métropole et des services de l'État le projet de mise en place d'un péage de transit, que nous avons proposé lors de la campagne en 2020. Ce péage, qui pourrait être situé au nord vers Anse et au sud vers Givors/Ternay, permettrait de transférer le trafic de transit via l'autoroute A432 qui est proche de l'aéroport Saint-Exupéry, sous réserve de réaliser le barreau qui manque au sud pour rejoindre ensuite l'A7.

Nous pensons que cette solution permettrait de résoudre les problèmes de fluidité des transports, et par conséquent les problèmes de pollution, sans contraintes particulières et en particulier sans nécessité de changement de véhicules pour les Écullois. Merci. »

Madame Gardon-Chemain tient à préciser qu'elle a signé cette semaine un bon de commande pour un plan de mobilité dans l'une des écoles de la commune de manière à pouvoir commencer à sensibiliser les enfants à d'autres formes de mobilité parce qu'effectivement, les abords des écoles d'Écully sont obstrués par les véhicules, et elle pense que la commune peut accompagner les parents vers d'autres solutions.

Madame Gardon-Chemain rappelle ce que Le Progrès a dit à l'occasion du Conseil de la Métropole : seules dix aides ont été demandées à la Métropole pour un changement de véhicule, parce que, comme disait une personne « défavorisée », même si elle voulait changer de véhicule, les organismes de crédit ou les banques ne suivraient pas au vu de ses revenus. Pour Madame Gardon-Chemain, le passage au véhicule électrique est une trappe sociale très nette. Elle rappelle que la commune ne s'est pas opposée au départ à la ZFE, mais elle est choquée de voir que la Métropole avance le calendrier alors que les infrastructures en transport en commun ou celles pour les vélos avec les voies lyonnaises ne seront terminées qu'après. La Métropole met vraiment la charrue avant les bœufs. Chacun a d'ailleurs pu le constater cette semaine avec la neige où les transports en commun étaient bloqués et où les gens qui devaient se rendre à leur travail n'ont eu d'autre choix que de prendre leur voiture.

Monsieur le Maire trouve que ce qui est intéressant, c'est de voir que l'on ne manque pas de raisons d'être contre cette zone à faibles émissions, c'est dire finalement à quel point ce dossier a été mal enclenché depuis le début. Chaque groupe a relevé ce soir des points très intéressants. Pour les transports en commun, Monsieur le Maire le fait figurer dans la délibération, aujourd'hui, l'arbitrage n'a pas encore été rendu sur le mode de transport qui sera in fine choisi sur la ligne C6 et chacun a vu ce qui s'est passé mardi matin où, autant lorsqu'il y a 20 cm de neige, chacun peut comprendre que les bus restent à quai, autant quand il ne tombe que 3 ou 4 misérables centimètres, c'est parfaitement inacceptable. Il y a tout un tas de professions qui ne peuvent pas télétravailler et qui ont dû prendre leur voiture. Merci la Métropole de Lyon. Monsieur le Maire dit que tout est réuni aujourd'hui pour aller à l'envers, et, alors qu'il s'agit d'un sujet où toutes les communes devraient avancer collectivement, la Métropole a réussi à toutes les rassembler contre elle, ce qui est fort dommage car Monsieur le Maire croit qu'il y avait vraiment là une belle manière d'obtenir un consensus sur le sujet de la qualité de l'air à Lyon.

Monsieur le Maire dit à Monsieur Fridrici qu'il a bien entendu la question du péage urbain que son groupe propose à chaque fois ; il en a parlé aussi avec l'Exécutif métropolitain parce que, il l'avait dit en son temps dans cette enceinte et il le redit, c'est probablement une solution qui mérite d'être étudiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Emet un avis défavorable au projet de deuxième étape d'amplification de la Zone à Faibles Émissions – Mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon ;
- Demande à la Métropole de Lyon de se tenir au calendrier national dans le déploiement de la réglementation ZFE ;
- Demande à la Métropole de Lyon la réalisation et la transmission des études de report de circulation ; comme convenu lors de la réunion de la Conférence territoriale des Maires du 4 avril 2022.
- Demande à la Métropole de Lyon d'informer individuellement l'ensemble des habitants métropolitains impactés par la ZFE-m.

POINT N° 4 : AVIS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CONFERENCE TERRITORIALE DES MAIRES OUEST-NORD

RAPPORTEUR : Sébastien MICHEL

I. Contexte

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du code général des collectivités territoriales, la conférence métropolitaine a élaboré, dans les neuf mois qui ont suivi le renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire.

Après l'adoption du projet de Pacte de cohérence métropolitain par la Conférence Métropolitaine des Maires ainsi que la consultation des 59 conseils municipaux, conformément aux dispositions prévues par les textes, le Conseil de la Métropole a adopté la version définitive du PACTE lors de séance du 16 mars 2021.

Selon la loi, le Pacte précise les principes structurant la relation Métropole-CTM-Communes en renforçant les instances de gouvernance et dialogue que sont les CTM et la Conférence Métropolitaine des Maires.

II- Rappel des éléments de synthèse du Pacte de cohérence métropolitain

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain précise, dans un premier temps, les principes structurants la relation Métropole-CTM-Communes, renforçant le rôle des instances de gouvernance que sont les Conférences

Territoriales des Maires et la Conférence métropolitaine, dans le souci d'une relation de confiance et de dialogue.

Le projet de Pacte propose ensuite une méthode de coopération autour de 7 axes stratégiques prioritaires, pour lesquelles la coopération avec les communes est indispensable à la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace, au service des habitants du territoire :

- ✓ Revitalisation des centres-bourgs
- ✓ Éducation
- ✓ Modes actifs
- ✓ Trame verte et bleue

- ✓ L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- ✓ Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité
- ✓ Développement économique responsable, emploi et insertion

Il vient également consacrer la poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants et structurants pour la relation entre les Communes et la Métropole, qui ont fait preuve de leur valeur-ajoutée en matière de service rendu lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme :

- ✓ Action sociale
- ✓ Santé
- ✓ Culture-sport-vie associative
- ✓ Propreté-nettoisement
- ✓ Politique de la ville
- ✓ Maîtrise et accompagnement du développement urbain

Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, dans un souci d'efficacité et de justice territoriale :

- ✓ Une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est allouée aux CTM, pour les années 2021 à 2026.
Elle permet le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le Fonds d'initiative communal (FIC) et les Actions de proximité (PROX), pour 118 millions d'euros sur le mandat.
Elle permet également le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros sur le mandat. Ces 82 millions d'euros sont répartis entre les CTM selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par CTM. L'enveloppe allouée à la CTM Nord-Ouest s'élève au montant de 3,3 M d'€.
- ✓ Un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines est engagé.
- ✓ Le dispositif d'ingénierie territoriale est conforté, au travers des réseaux, outils et plateformes de services existants et dont le développement est à poursuivre.

III- Le Projet de territoire

Sur la base du PACTE, un travail a été engagé au sein des CTM afin d'arrêter une proposition de Projet de Territoire. Les Projets de Territoire sont donc la déclinaison concrète et opérationnelle du PACTE, adaptée aux spécificités de chaque CTM. Fruit de la démarche de concertation et de co-construction, il doit être composé de plusieurs parties :

- Un énoncé des enjeux majeurs du territoire sur la base d'un diagnostic identifiant les principales caractéristiques économiques, démographiques, sociales et géographiques du territoire.
- Les axes stratégiques du Pacte retenus et dont la CTM souhaite se saisir.
- Les projets opérationnels avec des propositions de fiches actions.
- L'adossé au volet financier du PACTE.

IV – Projet de Territoire de la CTM Ouest-Nord

La CTM Ouest-Nord à laquelle appartient la commune d'Écully s'est saisie des axes suivants dans le cadre de l'élaboration de son Projet de Territoire :

- Axe Modes actifs

Sur la base de cet axe, la CTM a défini les objectifs suivants :

- Créer des liaisons intercommunales entre les centres-bourgs.
- Rabattre depuis les centres-bourgs vers les voies lyonnaises.
- Chacune des communes doit avoir une liaison.

Les services de la Métropole ont travaillé en lien avec les élus des 8 communes, sur la base de travail préparatoire de ces derniers à un schéma de liaisons modes actifs pour une véritable intercommunalité. Le scénario proposé permet un large maillage du territoire avec des interconnexions et d'ici la fin du ce mandat entre plusieurs communes et la préparation de liaisons complémentaires pour faciliter le maillage lors du prochain mandat.

Le scénario assure aussi des connexions avec des communes hors de la CTM dans une cohérence générale. Il conforte les liaisons existantes ou en cours de création dans chaque commune dans le cadre des travaux décidés par les élus au titre du FIC et de PROX.

Conformément à l'article L.3633-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont invitées à formuler un avis sur le Projet de Territoire de leur CTM.

Vu la délibération n°2021-0506 du 16 mars 2021 relative à l'approbation du Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 ;

Monsieur Lardy demande s'il serait possible d'avoir un zoom sur la commune pour comprendre l'itinéraire précis de cette nouvelle voie. Il aimerait également connaître les mesures d'accompagnement de cette création de nouvelle voie par rapport à la circulation automobile puisque cela débouchera sur la création de nouveaux sens uniques ou de formules de ce type, et il est important de bien comprendre quels seront les effets pratiques.

Madame Asti-Lapperrière souhaite juste dire un petit mot : d'après ce qu'elle sait, la collaboration dans cette CTM Ouest-Nord fonctionne bien, par conséquent, le projet qui a été établi est le résultat d'une collaboration qui est aussi au plus proche du territoire, et elle veut donc saluer les élus qui travaillent dans la perspective de faire avancer concrètement les projets sur un thème qui pourrait être aussi dogmatique mais qui, finalement, est là la démonstration que l'on peut recueillir un consensus si on le souhaite.

Monsieur Fridrici dit que son groupe va voter en faveur de cet avis qui leur semble aller dans le bon sens. Il souhaite cependant faire quelques remarques : le scénario proposé dans la phase 1 montre un manque de connexion entre certains secteurs, et un vide dans la partie Sud de la commune, en particulier vers Tassin pour rejoindre la future voie lyonnaise n°8, ou vers Lyon 9^e, Marietton et Valmy pour rejoindre les voies lyonnaises 5 et 10. Monsieur Fridrici demande donc ce qui est prévu dans la seconde phase et qui permettrait de donner une cohérence d'ensemble au maillage obtenu à la fin des deux phases.

Monsieur Fridrici dit ensuite que Monsieur le Maire a déjà apporté des éléments de réponse sur la concertation avec les autres communes et sur le poids d'Écully dans ce projet, mais il aimerait avoir plus d'informations sur la concertation qui a été mise en place au sein de la commune avec les élus et avec les usagers futurs pour arriver à ce projet, et enfin savoir pourquoi ce projet n'a pas été présenté au sein de la commission TEMI.

Pour répondre à Monsieur Lardy, Madame Gardon-Chemain dit qu'il va y avoir des évolutions de circulation. Elle souhaite avant tout dire que la philosophie de l'équipe majoritaire est de ne pas opposer les différents modes de transport, et que c'est notamment pour cela qu'Écully a mis en place les premières chaudières.

Pour ce qui est de la voie n°4, sur le début du chemin de Charbonnières, il y a déjà un aménagement cyclable entre Guy de Collongue et le rond-point, donc le véritable aménagement va se faire entre Charrière Blanche et Guy de Collongue où, sous réserve que des études vraiment millimétrées aboutissent, la Métropole s'orienterait plutôt là aussi vers une chaudière pour ne pas supprimer de places de stationnement.

Sur la voie n°3, c'est le chemin du Chancelier, qui est déjà en zone de rencontre depuis le mandat précédent, jusqu'au carrefour Mouilles/Rimaud/Villeneuve. Il a été constaté, suite à des visites sur place aux heures d'école, que ce carrefour était véritablement dangereux. Une expérimentation va donc être mise en place, à la demande d'Écully, avec un sens unique et avec ce que l'on appelle un superblock. Madame Gardon-Chemain ne sait pas encore si ce sera réalisable sur la partie Moulin-Carron, la municipalité a demandé en tout cas à la Métropole qu'il n'y ait pas de modifications trop lourdes sur cette artère pour ne pas pénaliser les habitants du secteur.

Sur la voie n°8, il y a le souci de ce viaduc sur l'autoroute, où, pour l'instant, il y a seulement un sens pour les bus et les modes doux, mais Madame Gardon-Chemain se demande ce qu'il adviendra pour Rosa Parks quand cela passera aussi dans l'autre sens, mais les études n'ont pas encore été faites. Il faut aussi sécuriser le rond-point du Pérollier sur lequel Madame Gardon-Chemain insiste beaucoup et cela se fera après le chauffage urbain. Il y a donc beaucoup d'opérations à tiroirs sur lesquelles il y a encore des inconnues.

Pour ce qui est du manque de connexion, ce plan est en fait tout ce qu'il y a de nouveau, et Madame Gardon-Chemain dit qu'il serait en effet intéressant de le mettre en lien avec un plan qui existe déjà. C'est un peu ce qui a été fait, Madame Gardon-Chemain dit que si l'on prend par exemple l'alignement Techlid, parking relais de la gare, le bout de la voie 5 le bout de la voie 8, c'est en fait la voie lyonnaise n°4. Elle reconnaît qu'il eut fallu mais qu'elle n'avait pas de plan de la Métropole qui aurait permis de voir les différents maillages en connectivité avec l'existant.

Enfin, sur la concertation, Madame Gardon-Chemain rappelle que l'on était alors en pleine période covid, il n'était donc pas possible de faire une concertation publique, mais elle a tout de même pris l'initiative d'aller rencontrer toutes les communes environnantes ainsi que la Fédération des Usagers de la bicyclette, Fanny Guézo du collectif Écully à vélo, et toutes les personnes qui montraient un intérêt pour le vélo. Il y a donc eu malgré tout un vrai travail de concertation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Emet un avis favorable au projet de territoire en déclinaison du pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence territoriale des maires ;
- Autorise le Maire à signer le projet de territoire ainsi que tout document pour sa mise en œuvre.

FINANCES

POINT N° 5 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

RAPPORTEUR : Loïc ALIRAND

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 13 relatif à l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire préfectorale n° E-2016-34 du 23 novembre 2016 relative au contenu et modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (DOB) ;

Le rapport d'orientations budgétaires présenté et annexé à cette délibération doit présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir toute en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce rapport, n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2023.

À la suite de cet exposé, ces orientations sont soumises au débat du Conseil municipal.

Vu la présentation du rapport d'orientations budgétaire annexée et présentée à l'assemblée délibérante.

La Commission Finances du 5 décembre 2022 entendue,

Monsieur François remercie tout d'abord Monsieur le Maire et Monsieur Alirand pour le partage des données, la transparence et le travail effectué. Sur la forme cependant, le terme « banqueroute » le chagrine, il l'avait dit lors de la commission finances, et il aimerait que l'on soit plus rigoureux sur le vocabulaire car, si la France était en état de banqueroute, elle ne pourrait plus rembourser ses emprunts, et aurait déjà fait défaut de paiement. Or, la signature de la France n'est pas encore si mal notée. Elle pourrait très bien avoir beaucoup moins de dette et ne pas faire face aux échéances de remboursement des emprunts, mais ce n'est pas le cas. Quant à la dette publique, le Japon par exemple a une dette qui doit avoisiner les 270 % du PIB, cette dette est majoritairement détenue par les acteurs du pays. Monsieur François reconnaît donc qu'il y a un problème de dette en France, certes, mais il dit que l'on peut toujours « rouler une dette », autrement dit rembourser des emprunts par d'autres emprunts, et qu'il s'agit surtout de savoir qui détient cette dette, et de savoir si ces personnes sont fiables. Et surtout comprendre si un déficit actuel finance un investissement qui permettra de réduire plus tard les dépenses : c'est de la stratégie, et Monsieur François pense que c'est ce que l'on peut faire aussi au niveau d'une mairie.

Sur le fond, Monsieur François acte clairement le problème des recettes, et dénonce l'absurdité de supprimer les taxes d'habitations pour les classes aisées. Il prend son cas personnel et dit que l'on va lui supprimer sa taxe d'habitation mais que lorsqu'il investit dans un chauffe-eau solaire à 6000 €, il va récupérer 100 € dans le meilleur des cas, ce qu'il trouve absurde sur le plan stratégique, et pire sur le plan comptable puisque l'on crée du déficit en baissant des revenus pour les collectivités alors qu'il y a des personnes qui peuvent assumer le coût de la taxe d'habitation. Monsieur François n'évoquera même pas ces mesures sur le plan environnemental, car il commence à être fatigué de répéter tout le temps la même chose.

La politique budgétaire choisie par l'équipe municipale intègre quelques bons éléments d'investissements mais Monsieur François se demande si la commune est à la hauteur des enjeux, si cette politique permet à la commune de se prémunir de la hausse des coûts de l'énergie à venir et de s'aligner sur une baisse structurelle de la consommation énergétique sur le territoire Écullois qui lui permette de s'aligner sur les accords de Paris. Selon l'Institut de l'économie pour le climat, au niveau national, pour être alignés sur la Stratégie Nationale Bas Carbone, Monsieur François dit qu'il faudrait multiplier par 3,3 les investissements sur le vélo, par 2 les investissements sur les bâtiments publics (Écully va dans la bonne direction, en appliquant le décret tertiaire avec les rénovations thermiques des bâtiments et des écoles), par 3 les investissements sur l'éclairage public (Écully va aussi dans la bonne direction puisque le travail a été entamé). Monsieur François dit qu'il est bien conscient que la commune essaie de rattraper le retard des années précédentes, mais qu'il faut se demander comment font les voisins de la ville de Dardilly pour financer les cuves de récupération à eau de pluie, les investissements dans la rénovation thermique ? Monsieur François dit qu'Écully pourrait prendre exemple sur eux, savoir comment ils financent ces investissements à destination des citoyens.

Monsieur François soumet l'idée qu'Écully puisse faire de la stratégie en impliquant une partie de la population. Elle pourrait ainsi commencer par créer une SCI citoyenne, dont le porteur de projet serait la mairie, investirait de l'argent dans des centrales solaires sur les toits et où les citoyens pourraient investir également une partie de leurs économies, à défaut de laisser leurs économies sur les comptes bancaires des banques qui sont clairement climaticides.

Madame Asti-Lapperrière souhaite remercier l'adjoint aux finances et les services de la mairie qui ont préparé cet exercice dans les temps – dans les nouveaux temps qui sont maintenant le mois de décembre – et qui permet d'anticiper au plus vite dans ce contexte d'incertitude. Pour Madame Asti-Lapperrière, c'est un élément qui contribue à l'éclairage et à l'information des citoyens, et, quelle que soit sa sensibilité ou sa réflexion, avoir ces éléments le plus tôt possible est très important. Alors que l'on s'attendait à être au paroxysme des incertitudes avec la crise du covid, Madame Asti-Lapperrière, comme tout un chacun, se rend compte qu'il n'en est rien, qu'une crise chasse l'autre, et que les limites ont maintenant été repoussées avec la guerre en Ukraine qui apporte sa cohorte de conséquences, notamment sur les questions énergétiques. C'est souvent durant les crises que l'on opère du changement plus rapide, Madame Asti-Lapperrière dit qu'ils vont peut-être finalement trouver tous ensemble des solutions pour faire évoluer différemment toutes ces problématiques qui tourmentent autour des énergies mais aussi du climat, de la santé publique, etc.

Pour Madame Asti-Lapperrière, les méthodes de gestion à Écully qui ont évolué doivent être saluées. Elle félicite l'équipe majoritaire pour tout le travail qui est fait, et notamment dans la recherche de subventions, puisque 1,263 millions d'euros ont déjà été trouvés en deux ans, ce qui est très important.

Les orientations présentées ce soir conviennent au groupe de Madame Asti-Lapperrière et sont conformes à ce que son groupe aurait imaginé faire s'il avait été à la place de l'équipe actuelle. Cependant, elle rappelle qu'un groupe de travail s'est constitué pour considérer des alternatives à ce qui se pratique pour chaque établissement communal, et il aurait peut-être été bon de partager, non pas des conclusions, mais des orientations pour alimenter les séquences suivantes pour la commune.

L'adjoint aux finances a fait état de 5 millions d'investissement prévus sur 2023, c'était déjà 5 millions dont il était question en 2022, Madame Asti-Lapperrière trouve cela étonnant et demande s'il y a un glissement et s'il est possible de lui repréciser les choses.

Son groupe prend acte de la tenue du DOB et votera pour les orientations.

Monsieur Chevaleryre dit que tous ces éléments donnés ce soir sont complets et clairs et leur permettent d'alimenter positivement le débat. Il voudrait intervenir d'abord d'une façon générale sur ce qui a été dit, en particulier sur les investissements, avant d'attirer l'attention sur deux cas particuliers. Lors de l'examen des budgets successifs, le groupe de Monsieur Chevaleryre s'est toujours préoccupé de la capacité de la commune à vouloir financer sa PPI. Fin 2021, la commune disposait de 8 millions de reliquat de trésorerie du précédent mandat auxquels se sont ajoutés 2,72 millions d'euros de résultat de fonctionnement des deux années 2020 et 2021, soit, au total, 13,4 millions pour financer les 15 millions de sa PPI. Le groupe de Monsieur Chevaleryre a considéré l'an passé qu'avec des résultats sans doute réduits, mais restant positifs les quatre années 2022 à 2026, il pouvait raisonnablement penser que l'équipe en place pouvait terminer son mandat en ayant financé la PPI et en se donnant pour objectif de disposer d'au moins 4 millions d'euros de réserve de trésorerie. Mais atteindre cet objectif ne sera sans doute pas très simple car il faut tenir compte de l'augmentation des dépenses liées à l'inflation, en particulier de l'explosion des prix de l'énergie et de la progression régulière des coûts salariaux, si bien que la recherche systématique de subventions sera effectivement tout à fait nécessaire, et le groupe de Monsieur Chevaleryre sera vigilant sur tous ces points.

Monsieur Chevaleryre voudrait attirer l'attention maintenant sur deux points de détail, parce que, cette situation maîtrisée, même si elle comporte des incertitudes pour l'avenir, ne dispense pas le groupe de Monsieur Chevaleryre de s'assurer de la bonne justification des dépenses proposées pour 2023.

Il prend l'exemple des subventions d'équilibre :

- Une subvention de 30 000 € pour le cinéma doit permettre de faire face aux difficultés actuelles du cinéma en salle, difficultés que Monsieur Chevaleryre a déjà commentées lors du dernier conseil ; le Centre National du Cinéma vient d'ailleurs d'aider la commune par le versement d'une subvention exceptionnelle et bienvenue de 14 000 €. Quoi qu'il en soit, c'est un vrai service que le cinéma propose aux Écullois, puisque ce sont des séances et une programmation tout au long de l'année, ce sont des séances destinées aux enfants très appréciées. Monsieur Chevaleryre rappelle qu'en 2019, avant le covid, le cinéma avait fait 120 000 € de recettes et n'avait pas eu besoin de subvention d'équilibre ; par conséquent, que ce service proposé aux Écullois plusieurs fois par semaine bénéficie aujourd'hui, et de façon que Monsieur Chevaleryre espère temporaire, d'une subvention d'équilibre, lui paraît tout à fait justifié.

- La subvention d'équilibre de l'Espace Écully qui est de 130 000 €, plus de 4 fois supérieure à celle du cinéma, pose problème au groupe de Monsieur Chevaleryre. Il rappelle qu'une subvention d'un montant du même ordre avait été attribuée cette année 2022 pour faire face à un recul des recettes. Lors du précédent Conseil, Monsieur le Maire l'avait justifiée par la nécessité de faire une pause, le temps d'effectuer un travail de réflexion sur le devenir de cet équipement. Mais là, c'est une nouvelle année blanche qui est proposée, avec une

subvention d'équilibre de 130 000 € qui paraît assez disproportionnée par rapport à une fréquentation qui s'annonce très réduite. Monsieur Chevalyre demande en quoi elle constituera, en 2023, un service rendu aux Écullois.

Monsieur Chevalyre dit que si l'on effectue un rapprochement entre cette subvention de 130 000 € et la diminution des subventions aux associations éculloises, qui est de 91 000 €, il devient bien difficile de ne pas se poser la question de savoir si ce n'est pas le tissu associatif écullois qui paie le coût de la valse-hésitation autour du devenir de l'Espace Écully.

Pour répondre à Monsieur François sur le terme de banqueroute, Monsieur Alirand dit qu'il comprend qu'ils aient tous deux des écarts de compréhension, mais, comptablement parlant, la France est « liquidée ». Avec tout ce qu'elle doit – 120 % de dette sur le PIB – il faudrait que chaque français travaille pendant un an sans s'arrêter pour que la France puisse rembourser ce qu'elle doit à la Nation. Monsieur François demande qui détient la dette et parle du Japon, Monsieur Alirand peut, lui, parler de la Grèce, de l'Italie, de la situation européenne ; il dit que c'est l'Europe qui fait qu'aujourd'hui, on prête de l'argent à la France parce que l'on a mutualisé les dettes européennes, et c'est cet argent emprunté à l'Europe qui permet de faire tourner la France et son économie. Mais pour Monsieur Alirand, tout peut s'écrouler au moindre soubresaut. Il rappelle que ce sont les Français qui votent et que, par conséquent, il ne faut pas tout mettre sur le dos des politiques, il faut que chacun se remette en cause et accepte des réformes. Lorsque Monsieur Alirand entend dire qu'il faut partir plus tôt à la retraite, d'accord, mais il rappelle que ce n'est pas ce que font les autres pays, alors comment va faire la France pour créer de la richesse dans ce cas ? Bien sûr, Monsieur Alirand est content que ses salariés travaillent 35 heures par semaine, mais il demande si les Allemands ou les Suédois, qui travaillent plus, sont plus tristes que les Français. Il ne le pense pas, et dit, qu'en tout cas, ils sont plus fiers de leur pays, et leur pays fonctionne mieux que la France. Donc pour Monsieur Alirand, la banqueroute est là, ce n'est pas réellement une banqueroute économique mais plutôt une faillite morale des valeurs qui sont véhiculées aujourd'hui dans la société.

Sur les problèmes de recettes, Monsieur Alirand répond à Monsieur François qu'il est évident que la commune cherche à contenir ses recettes. Quant aux dépenses en faveur de la Transition écologique, il pense que sur ce mandat, c'est la première fois qu'est affiché de manière aussi forte un budget dédié à la Transition écologique, la municipalité ne part pas dans des constructions extravagantes mais fait vraiment de la rénovation, et l'équipe en place a même été, selon Monsieur Alirand, plutôt visionnaire en se concentrant sur de la rénovation et non pas sur la construction d'un bâtiment pour lequel elle se serait endettée, qui aurait coûté plus cher à la commune en exploitation, en fonctionnement, avec de la masse salariale supplémentaire qui aurait désorganisé tout son équilibre budgétaire.

Monsieur Alirand remercie Madame Asti-Lapperrière et confirme que l'équipe en place essaie toujours d'être la plus transparente et sincère envers l'ensemble des élus. En ce qui concerne les 5 millions qui sont reportés de 2022 sur 2023, il précise que la commune a manqué de beaucoup de personnel, comme notamment un directeur des services techniques, pour concrétiser les projets. Il est donc évident qu'au niveau des investissements, le livrable pour 2022 est en-deçà de ce qui était espéré. Il laissera Monsieur le Maire apporter des précisions sur ce point.

Monsieur Alirand dit à Monsieur Chevalyre qu'il est tout à fait d'accord avec les chiffres qu'il a donnés. L'équipe en place a démarré avec une situation financière très saine et a prévu, au travers de la PPI et sur sa trajectoire de capacité d'autofinancement – qui se dégrade – d'atterrir avec une trésorerie à 4 millions d'euros. Ce sera peut-être 3 millions, mais ce sera aussi peut-être plus de 4 parce qu'aujourd'hui, il est vrai qu'il y a ce gros travail de recherche de subvention qui porte ses fruits. Monsieur Alirand ne veut pas, par contre, qu'il soit reproché à l'équipe municipale de ne pas assez dépenser ; la municipalité s'est mise en ordre de marche pour investir 15 millions d'euros, mais il rappelle que, derrière, il y a des hommes, il y a des agents, et la municipalité ne peut pas faire trop de projets sinon les équipes n'arriveront pas à suivre. Il y a donc une corrélation à faire entre les masses d'investissement que l'équipe municipale engage, les ressources humaines, et une planification sur un mandat pour que les livrables soient réalisés. Monsieur Alirand souhaite essayer d'atterrir avec le maximum de trésorerie, ce qui laissera autant de marge de manœuvre pour la suite dans un contexte d'énorme incertitude. Chaque année comporte son lot d'aléas, il rappelle qu'il y a eu d'abord la crise sanitaire, et maintenant la crise énergétique, et l'équipe municipale essaie de piloter avec ça.

En ce qui concerne les subventions, Monsieur Alirand laissera Monsieur le Maire en parler ; en tout cas, par définition, il dit qu'une subvention d'équilibre se définit toujours « au doigt mouillé ». Il est évident que, pendant la crise sanitaire, personne ne pouvait prévoir que tout allait s'arrêter. Aujourd'hui, chacun voit que la situation a du mal à redémarrer, mais Monsieur Alirand dit que la salle de l'Espace Écully a son intérêt et que la subvention d'équilibre de 130 000 € sera dans les clous au regard de ce qui a été présenté à l'équipe municipale.

Monsieur le Maire remercie les différents groupes d'opposition pour la qualité et la nuance plus ou moins marquée de leurs différentes interventions. Il retient, pour sa part, un débat qui est serein, ce qui est plutôt bien dans une époque où tout pousse tout le monde à l'invective et aux clivages. Monsieur le Maire veut aussi remercier les équipes parce qu'en plus, cet exercice délicat du Débat d'Orientations Budgétaires s'est fait pour la Ville dans le contexte du départ du chef des finances qui a quitté la mairie au mois de septembre, et il se tourne par conséquent vers Violaine Vaganay qui ne manquera pas de transmettre aux équipes les remerciements unanimes du conseil municipal pour saluer le travail accompli qui a permis de tenir ce débat dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire dit à Monsieur François qu'il est toujours intéressant de l'écouter ; il doit lui reconnaître une forme de constance, et il apprécie que Monsieur François formule systématiquement des propositions, comme ce soir, par exemple, avec la SCl citoyenne. Quant au détenteur de la dette, c'est là qu'est, selon Monsieur le Maire, le nœud du problème, car cette dette est détenue par des gens qui ne veulent pas du bien à la France ; si l'on regarde la structure de la dette du pays aujourd'hui, chacun sait qu'elle est en majeure partie détenue par des Nations comme la Chine, le Qatar et bien d'autres encore, et le vrai sujet de la dette, alors que la France parle beaucoup de son indépendance, indépendance sanitaire, de sa souveraineté industrielle, en réalité, elle emprunte chaque année toujours plus pour financer ses propres dépenses de fonctionnement. Si une collectivité se comportait de la même façon que ne le fait l'État, le Préfet viendrait aussitôt mettre la ville sous tutelle. La dette est un vrai sujet, et c'est aussi pour cela qu'Écully doit se réjouir du fait que sa dette aujourd'hui, grâce à l'action de l'équipe du mandat précédent, soit nulle, et Monsieur le Maire et son équipe se bagarrent au quotidien pour la maintenir nulle.

Monsieur le Maire dit ensuite à Monsieur François qu'il entend la comparaison avec Dardilly mais qu'il faut faire attention parce que les frais de structure d'une ville comme Dardilly ne sont pas comparables avec ceux d'une ville comme Écully qui a beaucoup plus d'équipements, il faut comparer uniquement les villes de même strate, avec des charges de centralité à peu près équivalentes. Monsieur François estime qu'Écully ne va pas assez vite sur la Transition écologique, Monsieur le Maire répond, comme l'a dit Loïc Alirand, que la ville a enclenché une dynamique importante sur ces sujets-là, et, les gens n'ayant pas tous la même sensibilité à ces enjeux-là, le rôle de la municipalité est de trouver le point d'équilibre qui permet d'enclencher le mouvement et d'amener chacun à adopter les bonnes attitudes et les bons comportements en la matière.

Monsieur le Maire ne peut que remercier Madame Asti-Lapperrière pour son intervention, mais souhaite ajouter une petite chose, à savoir qu'une crise, selon lui, ne chasse pas l'autre et l'on voit pas bien aujourd'hui que les crises se juxtaposent les unes aux autres : le pays n'est pas tout à fait sorti de la crise sanitaire, la crise ukrainienne, elle, se prolonge durablement, et la crise énergétique, qui est d'une certaine façon liée à la crise ukrainienne, vient se surajouter, ce qui fait que le pays, et, par ricochet, les collectivités, sont amenés à faire face à différentes crises simultanées. L'Association des Maires de France tire la sonnette d'alarme en disant que les collectivités ne sont pas loin du moment où il va falloir réduire la voilure, réduire les services. A ceux qui disent que l'on pourra toujours augmenter les services, Monsieur le Maire dit que sauf à augmenter les impôts ou à dépenser de manière inconsidérée, on n'y parviendra pas. Les collectivités doivent donc s'adapter à ces crises permanentes, et l'une des réponses qu'a trouvées Écully, c'est de travailler sur la culture de la ressource et d'aller chercher des subventions.

Sur les modes de gestion évoqués par Madame Asti-Lapperrière, Monsieur le Maire répond qu'il attend encore la réponse de l'un des sous-groupes de travail, mais qu'il prévoit bien évidemment de présenter les travaux qui ont été faits, et il en profite d'ailleurs pour saluer la participation active de Claude Lardy pour représenter l'opposition aux travaux qui ont été menés parce qu'il a formulé des réflexions intéressantes. Monsieur le Maire estime qu'avec son équipe, ils seront vraisemblablement en mesure, au premier semestre 2023, de pouvoir tracer les perspectives et un rendu des travaux qui auront été accomplis.

Comme l'a souligné Monsieur Chevalyre, Monsieur le Maire dit que la situation est effectivement maîtrisée, et que c'est une vraie fierté pour toute l'équipe municipale. Monsieur Chevalyre attire l'attention de Monsieur le Maire sur deux subventions d'équilibre, celle du cinéma qui, de par son volume de 30 000 €, n'est pas si préoccupante que cela, surtout si la municipalité arrive à mobiliser des subventions, et celle de l'Espace Écully.

Monsieur Chevaleyre fait un parallèle avec les associations, or, selon Monsieur le Maire, ce qui fait justement le déficit de l'exploitation de l'Espace Écully, c'est qu'il est très souvent mis à disposition des associations à titre gracieux. Les associations ont droit à cet avantage en nature au moins une fois par an, et parfois davantage pour certaines d'entre elles, et cela creuse forcément un peu le déficit de cet Espace. Le déficit est dû aussi au fait que, conséquence de la période covid, l'on n'arrive plus à remplir les salles comme avant. Aujourd'hui sont privilégiés les tablettes, Netflix, Prime, ce genre de choses, et il est très compliqué de réattirer le public dans les salles de spectacle quelles qu'elles soient. C'est l'un des enjeux qui doit guider la municipalité dans les mois qui viennent, et c'est tout le sujet du projet de rénovation de cet Espace Écully qui ne répond plus tout à fait aux besoins du moment.

Monsieur le Maire ne veut pas prolonger inutilement le débat, mais souhaite rappeler que le contexte est tout sauf évident. Même si la DGF augmente d'environ 3,5 % au niveau national pour le bloc communal, la demande de l'association des Maires était plutôt d'obtenir le double puisque l'inflation sur 2023 sera vraisemblablement bien au-delà des 3,5 %, et donc, le boulot de la commune est de lutter contre le fameux effet ciseau, à savoir comment faire en sorte que les dépenses de fonctionnement ne progressent pas trop vite par rapport à la progression des recettes.

Enfin, comme cela a été souligné, l'équipe municipale a fait cet exercice de transparence : chacun peut voir ce soir, à grands traits, les grands équilibres du budget primitif tel qu'il leur sera proposé au mois de février, avec quelques ajustements ici ou là. Monsieur le Maire et son équipe ont plutôt eu une bonne surprise suite à la relance de l'appel d'offres sur les assurances, ils vont pouvoir ajuster tout cela, mais en tout cas, leur objectif de maintenir une capacité d'autofinancement significative est largement atteint, avec une avance d'un peu plus de 400 000 € par rapport à ce qu'ils avaient imaginé, cela les laisse donc assez optimistes sur leur capacité à financer le plan d'investissement de 15 millions d'euros, tout en n'augmentant toujours pas les taux de fiscalité, et en ne diminuant pas, ni fermant, de services municipaux, là où certains vont y être contraints, et en poursuivant les investissements, 5 millions cette année (avec effectivement un peu de reprise de ce qui avait été prévu l'année dernière). Écully arrive à faire face, et Monsieur le Maire dit que chacun peut se réjouir de cette situation, mais que cela doit mobiliser les efforts de la municipalité au quotidien, avec le souci constant, Monsieur le Maire le dit toujours, de dépenser chaque euro comme si c'était le sien, et de rendre le service public comme s'il s'adressait à un membre de sa propre famille. C'est tout l'enjeu que Monsieur le Maire et son équipe essaient de poursuivre, et c'est ce que permettront ces orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Dit que, par son vote, le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat ;

Par 27 voix pour, 4 voix contre (Groupe Ecully Naturellement) et 2 abstentions (Groupe Ecully pour tous)

- Adopte les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.

POINT N° 6 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Loïc ALIRAND

La présente décision modificative n° 2 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2022 du budget de la ville pour certains chapitres. Ces ajustements concernent la section de fonctionnement et la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
012	64111	Charges de personnel	+ 89 000 €	77	7718	Remboursement de l'assurance suite incendie	+ 433 140 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 89 000 €	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 433 140 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE			0	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE			0 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 89 000 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+ 433 140 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
23	2313	Restaurant scolaire	-100 000 €				
23	2313	Travaux Mairie	-150 000 €				
21	2135	Transition écologique réhabilitation du patrimoine communal	+ 250 000 €				
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			0 €	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			0 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE			0	RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE			0
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			0 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			0 €

I) Les dépenses de fonctionnement : + 89 000 € :

Afin d'intégrer les dépenses de la part patronale des tickets restaurant (depuis septembre) et du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) il est nécessaire d'inscrire 89 000 € de plus au chapitre 012.

II) Les recettes de fonctionnement : + 433 140 € :

A la suite de l'incendie qui s'est déclaré en mairie au mois d'août 2021, l'assureur aux biens de la commune, la SMACL, a effectué un dédommagement, sur la base d'un protocole transactionnel approuvé le 29 juin 2022 par la délibération n°2022-039, qu'il y a lieu d'inscrire en recette au budget de la ville, chapitre 77.

III) Les dépenses et recettes d'investissement : 0 € :

La période de Garantie de Parfait Achèvement des marchés de travaux du restaurant de Charrière Blanche ayant été prolongée pour la plupart des lots, le solde comptable des marchés n'a pas pu avoir lieu en cette fin d'année. Un rééquilibrage comptable sur cette ligne est donc nécessaire.

De la même façon, les travaux de la mairie ayant été stoppés et repoussés, il y a lieu de décaler 150 000 € sur l'année prochaine.

La décision modificative n°1 décalait 818 000 € de l'APCP relative à la transition écologique sur 2023. Des programmes ayant pu être réalisés sur cette fin d'année, un rééquilibrage comptable sur cette ligne est donc nécessaire.

Vu la délibération n°2022-012 du conseil municipal en date du 8 février 2022 relative au vote du budget primitif 2022 et intégrations des résultats et des restes à réaliser de 2021 ;

Vu la délibération n° 2022-072 du conseil municipal en date du 16 novembre 2022 relative à la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article art. L. 1612-11 ;

La Commission Finances du 5 décembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Adopte la décision modificative n°2 du budget principal de 2022 de la Ville qui se décompose de la manière suivante :
- + 89 000 € en dépenses de fonctionnement ;
 - + 433 140 € en recettes de fonctionnement ;
 - 0 € en dépenses et en recettes d'investissement.

POINT N° 7 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA

RAPPORTEUR : Loïc ALIRAND

La présente décision modificative n° 2 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2022 du budget annexe Cinéma de la commune pour certains chapitres.

Ces ajustements concernent la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
012			+ 1 450 €	77	774	Subvention exceptionnelle	+ 14 679 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 1 450 €	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 14 679 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 1 450 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+ 14 679 €

1) Les dépenses réelles de fonctionnement : + 1 450 € :

Les engagements des dépenses liés aux tickets restaurant sur le second semestre n'avaient pas été intégrés ainsi que la prime de fin d'année de l'agent à mi-temps. Il y a lieu de les imputer sur le chapitre 012.

2) Les recettes réelles de fonctionnement (chapitre 77 – article 774) : + 14 679 €

Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée vient de notifier une subvention exceptionnelle à hauteur de 14 679 € qui sera versée avant la fin de l'année.

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article art. L. 1612-11;

Vu la délibération n° 2022-015 du Conseil municipal, en date du 8 février 2022, relative au vote du budget primitif 2022 et à l'affectation du résultat 2021 du budget annexe du Cinéma ;

Vu la délibération n° 2022-073 du Conseil municipal en date du 16 novembre 2022, relative à la décision modificative n°1 du budget annexe du cinéma ;

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article art. L. 1612-11 ;

La Commission Finances du 5 décembre 2022 entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Adopte la décision modificative n°2 du budget annexe du Cinéma de l'exercice 2022 qui s'équilibre respectivement à :
 - + 1 450 € en dépenses de fonctionnement.
 - + 14 679 € en recettes de fonctionnement.

TRANSITION ECOLOGIQUE MOBILITE ET INNOVATION

POINT N° 8 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DES CERISIERS

RAPPORTEUR : Agnès GARDON-CHEMAIN

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), créée en 2016, a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Pour être éligibles à la DSIL, les demandes de subventions doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien et d'infrastructures en faveur de la construction de logements ou du désenclavement ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des équipements scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant.

Le projet de réhabilitation globale et énergétique du groupe scolaire des Cerisiers regroupant plusieurs thématiques éligibles, il est proposé de le soumettre à cette demande de subvention pour les montants suivants.

	Montant (€)
Coût de l'opération HT	3 750 000
Coût de l'opération TTC	4 500 000
Subvention demandée DSIL 2023 (plafond HT)	1 200 000
Reste à charge ville TTC	3 300 000

La Commission Transition Ecologique – Mobilité - Innovation réunie le 29 novembre 2022, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Approuve le projet de réhabilitation du groupe scolaire des Cerisiers ;
- Autorise le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 ;
- Autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;

- Autorise le Maire à signer tous document relatif à l'exécution de la délibération ;
- Dit que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13, subvention d'investissement.

POINT N° 9 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 – DEPLOIEMENT DU CHAUFFAGE URBAIN (TRANCHE 1)

RAPPORTEUR : Agnès GARDON-CHEMAIN

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), créée en 2016, a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Pour être éligibles à la DSIL, les demandes de subventions doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien et d'infrastructures en faveur de la construction de logements ou du désenclavement ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des équipements scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant.

Le projet déploiement du chauffage urbain correspond à la première thématique ci-dessus, c'est pourquoi il est proposé de le soumettre à cette demande de subvention pour la première tranche de sites suivants :

- Groupe scolaire des Cerisiers
- Ecole de musique, RAM des Oursons des chênes et Centre Culturel
- Piscine Municipale
- Groupe scolaire du Centre
- Espace Ecully
- Maison des Sports

	Montant (€)
Coût total de l'opération (tranche 1) HT	833 333,33
Coût total de l'opération (tranche 1) TTC	1 000 000
Subvention demandée DSIL 2023 (60% du montant HT)	500 000
Reste à charge ville TTC	500 000

La Commission Transition Ecologique – Mobilité - Innovation réunie le 29 novembre 2022, entendue ;

Monsieur Chevalyre dit qu'en effectuant cette demande de subvention, la municipalité s'apprête donc à mettre sur la table 1 million d'euros pour le raccordement au chauffage urbain de 7 bâtiments municipaux. Cette subvention est bien évidemment une opportunité à saisir, toutefois, et afin que ces sommes soient utilisées à bon escient, Monsieur Chevalyre voudrait savoir si cette demande est accompagnée d'une étude technique préalable permettant d'estimer le coût qu'il faudra consacrer à l'installation de ce raccordement, et s'il y a des impacts en termes de rénovation thermique de chacun des 7 bâtiments pris individuellement. Les travaux à réaliser pouvant être de nature très différente et les coûts envisagés sans aucun rapport avec la surface du bâtiment concerné, Monsieur Chevalyre demande enfin comment ces 7 bâtiments municipaux ont été sélectionnés, et quelle sera la répartition entre eux de cette somme d'un million d'euros. Il lui paraît souhaitable que ce soit sur la base d'une étude préalable telle qu'il vient de la suggérer, mais, si tel n'était pas le cas, Monsieur Chevalyre souhaiterait savoir par quel autre moyen.

La question de Monsieur Lardy, qui est un peu de même nature sur les études préalables, porte sur la dispersion relative d'un certain nombre d'équipements qui seront équipés en chaleur urbaine puisqu'il y a d'un côté le groupe scolaire des Cerisiers, de l'autre côté le pôle sportif, et, un peu plus loin, le Centre Culturel, l'école de musique, etc, soit, en gros, 3 pôles dans la commune auxquels seront délivrées des chaleurs urbaines, ce qui signifie des gros travaux d'infrastructures. Monsieur Lardy aimerait savoir si la municipalité a éventuellement envisagé une organisation par étapes de cet équipement des 3 pôles, parce qu'elle ne pourra peut-être pas les faire tous les 3 simultanément, et, si c'est le cas, Monsieur Lardy demande si cela est techniquement étudié et réalisable.

Madame Gardon-Chemain dit qu'il s'agit-là d'un dossier extrêmement technique, et elle regrette ce soir l'absence de Michaël Cervera qui a fait un énorme travail sur le sujet. Globalement, la première étape a été de travailler avec Dalkia pour voir quels étaient les bâtiments sur la commune qui pourraient éventuellement être reliés au chauffage urbain. La municipalité a donc, à ce jour, une grande carte de tous les secteurs qui pourraient, résidences comprises, être intéressés, carte qui a été réalisée après un travail de phase d'approche. Ensuite, la municipalité a fait, de son côté, un travail sur l'état du chauffage de ses différents bâtiments – le Centre sportif et de Loisirs, par exemple, a un système de chaudière suffisamment récent pour qu'il ne soit pas intéressant de le changer. Dans l'équation, Madame Gardon-Chemain dit qu'il y a un autre paramètre à prendre en compte qui est celui du coût du raccordement, en sachant que tout cela n'est pas lié à l'isolation thermique qui est encore un autre chantier. L'avantage, selon Madame Gardon-Chemain, avec l'apport du réseau de chaleur, c'est que la commune sera gagnante par rapport au décret tertiaire, mais il s'agit d'un dossier éminemment technique, avec encore de grosses inconnues à ce jour.

Monsieur le Maire dit qu'effectivement, dès son élection, il a tout de suite rencontré les acteurs de Dalkia pour voir et faire le travail que Madame Gardon-Chemain vient d'évoquer. L'enjeu est de savoir quel est le parcours prévu du réseau de chaleur tel qu'il a été validé par la Métropole – qui, Monsieur le Maire le rappelle, est le maître d'ouvrage – et ce que l'on peut y connecter qui ferait sens, que ce soit public ou privé. Ce travail avait déjà été amorcé sous le précédent mandat, et Monsieur le Maire et son équipe ont voulu regarder les hypothèses qui avaient alors été émises, et il n'y avait pas de grande différence avec des acteurs comme l'École Centrale ou d'autres, et des grosses copropriétés ou pas. Il y a donc eu un travail très fin entre les ingénieurs de chez Dalkia et les ingénieurs de la mairie pour voir ce qui méritait d'être raccordé ou pas au chauffage urbain. C'est ce travail qui a permis d'arriver aux 6 équipements cités dans la délibération puisqu'il s'agit des équipements les plus énergivores de la Ville. Bien évidemment, les travaux vont être faits par étapes, Monsieur le Maire évoque les petits coups de peinture donnés – que chacun a pu observer il y a quelques semaines – sur tout le territoire de la commune, trottoirs et autres, qui concernaient en grande partie le futur réseau de chaleur. Il y aura donc bien un phasage, avec également un gros travail de pédagogie et d'information parce que cela va être un chantier compliqué. Monsieur le Maire dit que la municipalité va même aller au-delà et essayer de profiter de ces travaux pour systématiquement, s'il y a l'opportunité, enfouir les réseaux comme la fibre si elle est en surface, l'idée étant vraiment de jouer gagnant/gagnant, et de finir toujours plus performant. Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un gros chantier et qu'il s'est dit, avec son équipe, qu'il y avait l'opportunité d'aller récupérer cette subvention. L'ensemble des élus du conseil municipal seront bien évidemment tenus informés dès qu'il y aura un peu plus de visibilité sur les timing dans lesquels tout cela sera mis en œuvre, mais Monsieur le Maire sait que cela va prendre quelques années et que l'on va avoir une ville en chantier pendant un certain temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Approuve le projet de déploiement de chauffage urbain sur les établissements communaux ;
- Autorise le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 ;
- Autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;
- Autorise le Maire à signer tous document relatif à l'exécution de la délibération ;

- Dit que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13, subvention d'investissement.

POINT N° 10 : RECONDUITE DE LA PRIME A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTEUR : Agnès GARDON-CHEMAIN

La ville d'Écully s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la mobilité sobre et décarbonée.

Pour encourager l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, changer durablement les habitudes de déplacement et ainsi préserver la qualité de l'air, le Conseil municipal a voté en 2020 puis en 2021 une aide à l'achat d'un vélo avec assistance électrique.

Un soutien financier de 100 €, un livret sur les règles de sécurité à vélo et un gilet de sécurité ont été proposés à toute personne physique majeure, dont la résidence principale est sur le territoire de la Ville d'Écully, qui a acheté un vélo éligible. Cette prime est cumulable avec les aides de l'État et de la Métropole.

Les statistiques des deux années sont les suivantes :

Pour 2021 : 110 dossiers :

- 93 dossiers ont été instruits et acceptés
- 15 dossiers ont été instruits et refusés (10 ont été achetés avant le 1er janvier 2021, 3 ont été achetés Hors Métropole et 2 a été acheté sur internet)
- 2 dossiers sont en cours d'instruction et en attente de document.

Pour 2022 : 85 dossiers (au 28 novembre 2022) :

- 78 dossiers ont été instruits et acceptés
- 6 dossiers ont été instruits et refusés (achat hors métropole)
- 1 dossier est en cours d'instruction et en attente de document

Cet accompagnement correspond à un engagement financier de 17 100 € sur les 20 000 € de crédits disponibles.

Compte tenu du retour positif de cette action, des projets de pistes cyclables en cours de développement sur la commune, il est proposé au Conseil municipal de poursuivre le dispositif de prime vélo sur l'année 2023.

Vu le projet de charte d'engagement ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation du 29 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Poursuit le dispositif de prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
- Décide d'affecter un budget de 10 000 € à cette action pour l'année 2023 ;
- Approuve la charte d'engagement qui définit les modalités et les conditions de la prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;
- Autorise le maire à signer la Charte d'engagement avec chaque bénéficiaire et toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette action ;
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2023, chapitre 67, article 6745.

POINT N° 11 : AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE PROROGATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

RAPPORTEUR : Brigitte RAMOND

La ville d'Ecully s'est engagée avec volontarisme dans la mise en œuvre de son Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP). Les services de la préfecture ont validé une période de 6 ans pour la mise en œuvre de cet agenda alors que la commune avait initialement sollicité 9 ans.

Cette période de 6 ans a débuté le 22 novembre 2016 pour s'achever le 22 novembre 2022.

A ce jour, sur les 31 établissements objets de l'ADAP :

- 12 sont accessibles (au sens de la réglementation) :
 - Crèche Bergamote
 - Crèche Petit Pommier

 - Restaurant scolaire de Charrière Blanche
 - Restaurant scolaire des Cerisiers
 - Gymnase des Cerisiers
 - Gymnase du Perollier
 - Local du Cèdre
 - Maison des Sports
 - Médiathèque
 - Police Municipale
 - Police Nationale
 - Vestiaire de football

- 9 font l'objet d'une opération en cours :
 - RAM des Oursons des Chênes (ex Trottinette)
 - Ecole de Musique
 - Eglise Sainte Blaise
 - Groupe scolaire du Centre
 - Groupe scolaire du Perollier
 - Groupe scolaire Charrière Blanche maternelle
 - Groupe scolaire Charrière Blanche élémentaire
 - La Cure
 - Le Septentrion

- 4 font l'objet d'une opération majeure du mandat (les deux bâtiments du groupe scolaire les Cerisiers, l'Espace Ecully et la Mairie),

- 1 bâtiment est désaffecté : la Maison DAURAT,

- 1 bâtiment fait l'objet d'un appel à projet pour lequel la mise aux normes sera effectuée par le preneur : L'Orangerie.

- 4 sont à programmer :
 - Boulodrome
 - Cimetière
 - Gymnase François Cevert
 - Tennis

Toutefois, devant les difficultés rencontrées par les obligés, notamment en raison de la crise sanitaire, l'Etat prévoit la possibilité de proroger les délais alloués.

Trois motifs peuvent être retenus pour motiver la demande de report :

- Impossibilité financière (motif non retenu par la Commune),
- Difficultés techniques (report pour une durée supplémentaire d'un an),
- Cas de force majeure (report pour une durée supplémentaire de 3 ans),

Pour ce qui est des difficultés techniques, les motifs suivants sont proposés :

- **Cimetière** : Impossibilité de réaliser les travaux sur l'intégralité des allées du cimetière car le terrain naturel serait à reprendre en totalité ce qui est impossible avec les tombes.
- **RAM des Oursons des Chênes (ex-Trottinette) et Ecole de Musique** : Les études relatives à l'accessibilité ont nécessité la réalisation en parallèle d'un audit sécurité relatif à l'évacuation des personnes. Cet audit met en évidence des travaux supplémentaires à réaliser avec reprise en sous-œuvre.
- **Groupe scolaire du Centre** : La définition du besoin a mis en évidence la nécessité de reprofiler complètement une voirie privée appartenant au groupe scolaire.
- **Groupe scolaire du Perollier** : Consultations infructueuses – occupation des locaux toute l'année par le centre social. La visite périodique de la commission de sécurité en 2018 a fait état d'une problématique non identifiée d'évacuation des personnes en fauteuil roulant nécessitant de réaliser une opération complémentaire.
- **Septentrion** : Problématique de suppression d'un WC pour réaliser un WC PMR

Pour ce qui est des cas de force majeure, 7 motifs sont proposés pour l'ensemble des sites restants :

- 1) La crise sanitaire relative au COVID-19 a stoppé l'ensemble des études et travaux relatifs à l'accessibilité. Le télétravail et l'arrêt des activités a demandé aux services de se concentrer sur d'autres prérogatives sanitaires en urgence. Les agents et prestataires ont ponctuellement été touchés par le virus entraînant davantage de retard ;
- 2) La difficulté de recrutement sur un poste de chargé d'opération durant 2 ans, d'août 2020 à octobre 2022. Il ne s'agissait pas d'une création de poste mais d'un remplacement à la suite d'un départ ;
- 3) L'infructuosité de plusieurs consultations d'entreprises infructueuses retardant les travaux ;
- 4) L'inflation des prix sur les matériaux et la difficulté nécessitant de remettre régulièrement à jour les budgets ;
- 5) Le dysfonctionnement de 2 maîtrises d'œuvre. Cela a engendré une mauvaise définition des besoins, de nombreux retards dans l'exécution des missions et la résiliation de leurs marchés ;
- 6) L'incendie de la Mairie le 12 août 2021 nécessitant une réflexion globale sur le réaménagement des locaux et le déménagement de services sur d'autres établissements ;
- 7) Les travaux d'accessibilité à réaliser dans le cadre de projets de restructuration importants du mandat (GS Cerisiers et Espace Ecully). Les établissements subiront des modifications majeures c'est pourquoi l'anticipation des travaux d'accessibilité n'est pas souhaitable techniquement et financièrement.

Cette demande fait l'objet d'échanges avec les services de l'Etat.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de prorogation de l'agenda d'accessibilité de la Commune suivant ces justifications.

La Commission Transition Ecologique – Mobilité - Innovation du 29 novembre 2022 entendue ;

Monsieur Jacquemont rappelle à Madame Ramond qu'ils parlent ici de la grande loi du Handicap portée par Jacques Chirac en 2005, ce qui fait que cela fait quand même 17 ans, et en 17 ans, à Écully, alors que cette loi se veut inclusive pour l'ensemble des concitoyens, il reste encore 19 équipements qui ne sont pas accessibles de manière complète aux citoyens écullois. Monsieur Jacquemont dit que la commune est très en retard, et, le comble, c'est que Madame Ramond demande aujourd'hui de reporter encore ce schéma d'accessibilité de 3 ans ; pour le groupe de Monsieur Jacquemont, c'est un mauvais signal donné aux Écullois, c'est la raison pour laquelle le groupe Écully Naturellement s'abstiendra.

Monsieur Lardy n'a pas la même arithmétique que son collègue puisqu'il ne voit pas 19 équipements non encore accessibles mais seulement 4 : le boulodrome, le cimetière, le gymnase François Cevert et le tennis. La question de Monsieur Lardy porte sur le cimetière pour lequel il est demandé un report d'un an, et il se demande donc si cela signifie que l'on aura aplani le cimetière d'ici un an ?

Madame Ramond répond que le cimetière fait partie des projets courts, et qu'une étude est en cours au sein des services techniques pour l'accessibilité des allées du cimetière. Elle rappelle ensuite à Monsieur Jacquemont que lors du mandat précédent, où ils étaient tous deux élus, deux gros chantiers ont fait que, au niveau humain, les services techniques ne pouvaient pas s'occuper à la fois du Centre Sportif et de Loisirs, de la Maison de la Famille et de l'accessibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 28 voix pour 4 abstentions (Groupe Ecully Naturellement)

- Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de demande de prorogation de l'agenda d'accessibilité de la Commune auprès de la préfecture.

EDUCATION ET HANDICAP

POINT N° 12 : MISE A JOUR DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPORTEUR : Brigitte RAMOND

L'équipe municipale fait de l'éducation une des priorités du mandat. Un des volets de cet engagement est de permettre à chaque enfant d'accéder à un service de restauration scolaire municipal de qualité.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, la Ville d'Écully vient de renouveler son marché de restauration pour les groupes scolaires et l'accueil de loisirs et de conclure un nouveau contrat avec la société SODEXO Ecoles et Universités (SFRS) pour une période maximale de 4 années.

Ce nouvel engagement contractuel s'inscrit dans une politique volontariste et responsable poursuivant les objectifs suivants :

- De servir des menus de qualité, équilibrés et adaptés à chaque catégorie de convives.
- D'introduire une qualité de produits bio et/ou local sur les approvisionnements possibles.
- De satisfaire les enfants et les adultes par des produits sélectionnés avec rigueur, des grammages suffisants pour un apport nutritionnel cohérent.
- De sensibiliser les enfants aux goûts et saveurs.
- De maîtriser les coûts en optimisant le rapport qualité/prix.

Il s'inscrit également dans un nouveau cadre législatif, celui de la loi EGALIM n°2018-938 du 30 octobre 2018 qui instaure de nouvelles obligations pour les établissements de restauration collective.

En effet, la loi EGALIM comporte cinq mesures phare pour la restauration collective autour des thèmes suivants :

- Produits durables et de qualité dans les assiettes,
- Information des convives,
- Diversification des sources de protéines et menu végétarien,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires,
- Substitution des plastiques.

Consciente de cet enjeu de santé publique et de l'impact environnemental de nos modes d'alimentation, la Commune a souhaité accentuer ses engagements et imposer dans son nouveau contrat, des objectifs au-delà de ceux définis par la loi et avec des délais de mise en œuvre plus contraignants.

En effet, après une étude poussée et une large consultation, la municipalité a fixé un cahier des charges qualitatif supérieur à celui de la loi EGALIM qui impose 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits biologiques en valeur d'achats hors taxes par année civile depuis le 1^{er} janvier 2022.

Par produits durables et de qualité sont entendus les produits provenant de l'agriculture biologique et autres signes officiels de qualité : label rouge, AOP/ AOC, IGP... ainsi que les produits bénéficiant de l'écolabel pêche durable. Les produits locaux n'entrent pas dans le calcul.

La Commune a ainsi prévu un cahier des charges lui permettant, dès les deux premières années d'exécution du marché, d'atteindre un objectif de 60% de produits durables et de qualité dont 35% de produits biologiques puis potentiellement de passer sur la troisième année à 70 % de produits durables dont 40 % de produits biologiques pour terminer le contrat à 80% dont 50% de bio.

L'offre de SODEXO débutera même avec 60% de produits durables et de qualité dont 50% de produits biologiques dès la notification du contrat.

La Commune a également exigé une prestation alimentaire de qualité pour les pique-niques destinés aux enfants de l'accueil de loisirs, réalisés à 100% maison dans un conditionnement biodégradable.

En outre, le nouveau contrat a anticipé les obligations en matière :

- d'information des convives (information sur la part de produits durables et de qualité),
- de diversification des sources de protéines et d'obligation de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine, avec une variété des recettes renforcée dont 70% faites maison.

Quant au volet développement durable, la Commune a été aussi exigeante que pour la prestation alimentaire : approvisionnement durable et circuits courts, engagement contre le gaspillage alimentaire avec une collecte et une valorisation des bio déchets (collecte et tables de tri dans toutes les écoles, sensibilisation des enfants avec des animations sur ce thème deux fois par an) et des dons aux associations via la mise en place par le titulaire de conventions avec la Banque alimentaire, Stop Hunger et l'Epicierie Sociale et Solidaire d'Écully.

Enfin, anticipant l'obligation qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025 de bannir les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe en matière plastique, afin de lutter efficacement contre les perturbateurs endocriniens, la Commune a exigé la mise en place de bacs gastronomes dès la prise d'effet du contrat a minima pour la réchauffe.

Ces actions concrètes pour un meilleur service induisent des coûts d'approvisionnement supplémentaires et des nouveaux investissements pour le prestataire ; coûts auxquels s'ajoutent des prix des matières premières et de fluides en constante augmentation.

Compte tenu de ces éléments, la commune souhaite ajuster la tarification de la restauration scolaire tout en prenant en compte le contexte social et économique.

Il est proposé de répercuter la hausse totale à compter du 1^{er} janvier 2023 sur chaque prix unitaire des repas servis aux usagers de la restauration scolaire de la commune, en appliquant la répartition suivante : 1/3 à la charge de la commune et 2/3 à la charge des usagers. Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

Prestations	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Abonnements pour les familles des élèves	4,67 €	5,26 €
Ticket exceptionnel pour les familles des élèves	6,07 €	6,66€
Repas pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)	2,75 €	2,85 €
Adulte encadrant ou appartenant à la communauté éducative	5,25 €	5,85 €
Adulte non encadrant	7,61 €	8,20 €

Les dispositions de la carte Écully Famille s'appliquent aux tarifs élèves ci-dessus (abonnements, tickets exceptionnels et repas pris dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé), avec une réduction de 10% pour 2 enfants, puis 5% de plus par enfant supplémentaire.

Les familles peuvent également bénéficier d'une aide CCAS en fonction du quotient familial.

Les réductions de la carte Écully Famille et l'aide du CCAS ne sont pas cumulables. Il est appliqué aux familles le meilleur tarif.

Il est rappelé également que selon les dispositions contractuelles les repas sont encaissés par le prestataire SODEXO pour le compte de la Commune.

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L111-1, R 531-52 et R 531-53 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'accord-cadre n°2022-009M relatif aux prestations de restauration collective des écoles maternelles et élémentaires et de l'accueil de loisirs de la Commune d'Écully ;

La Commission Education et Handicap du 5 décembre 2022 entendue ;

Madame Asti-Lapperrière reprend la position prise par la commune sur la ZFE, à savoir « la loi, toute la loi, rien que la loi » et s'étonne que, dans la délibération sur les tarifs de la restauration scolaire, la municipalité se gargarise en disant qu'elle va au-delà des objectifs de la loi et avec des délais de mise en œuvre plus contraignants que la loi, et souhaiterait comprendre ce qui justifie que la commune ait un angle différent.

Sur les augmentations de prestations aux usagers, Madame Asti-Lapperrière dit qu'effectivement, cette clef de répartition des deux tiers/un tiers est une chose qui est pratiquée depuis longtemps à Écully, mais elle ne comprend pas que les augmentations ne soient pas linéaires sur les différents types de tarifs, avec de gros écarts. Sur le tarif abonnement, c'est 12,6 % d'augmentation, sur le tarif exceptionnel, c'est 9,7 %, sur le PAI c'est

3,63 %, sur l'adulte encadrant, c'est 11,4 % et sur l'adulte non encadrant, c'est 7,75 %. Madame Asti-Lapperrière demande pourquoi il n'y a pas un taux linéaire d'augmentation puisque, sauf erreur de sa part, il était question d'une augmentation d'environ 15 % du budget restauration au titre du Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu un peu plus tôt.

Le groupe de Monsieur Jacquemont apprécie l'esprit dans lequel l'équipe municipale a souhaité revisiter ce marché de restauration scolaire, notamment les produits de qualité et locaux, et espère évidemment que cet esprit sera compris. Mais il souhaite revenir sur plusieurs points, le premier étant la concertation et la communication qu'il y a eu autour de ce marché. Monsieur le Maire avait annoncé une large concertation pour la mise en œuvre de la révision de ce marché – comme cela a d'ailleurs pu être fait avec les résidents de la résidence Coucheroux pour la rénovation de son marché de restauration – et le groupe de Monsieur Jacquemont imaginait que les parents d'élèves au moins auraient pu avoir la possibilité d'être associés pour co-écrire les critères de sélection qui seraient à mettre en œuvre pour choisir le prestataire. Il n'en fut rien puisque la réunion du 28 novembre qui a été organisée a été une réunion de présentation des conclusions de la sélection. Quant à la communication puisque le choix a été fait et le marché actif depuis deux mois, Monsieur Jacquemont demande s'il va y avoir une communication et quand.

Enfin, le groupe de Monsieur Jacquemont a noté l'effort financier important qui est demandé tant à la Ville qu'aux familles. L'effort demandé aux familles est clairement présenté dans la délibération, mais Monsieur Jacquemont rejoint sa collègue Florence Asti-Lapperrière sur les écarts loin d'être sibyllins en fonction des sujets, et dit que cette augmentation est quand même assez importante, surtout dans cette période d'inflation. D'autant qu'il ne leur est pas précisé, contrairement à ce qui a été fait au niveau du CCAS, l'impact de ce nouveau marché sur les finances de la Ville, avec l'application de la règle historique des deux tiers/un tiers, et il est assez compliqué pour le groupe de Monsieur Jacquemont de mesurer cet impact financier en n'ayant que l'augmentation du prix du repas en sachant qu'il y a différentes catégories de tarifs.

Sur la ZFE, et pour répondre à Madame Asti-Lapperrière, Monsieur le Maire dit oui « la loi, rien que la loi », mais sur la restauration scolaire plus que la loi, et il en est très fier. C'est d'ailleurs un sujet dont il a tenu à se saisir personnellement dès son élection car le sujet de l'alimentation scolaire est un sujet fondamental, et Monsieur le Maire considère que l'on se doit d'offrir le meilleur pour les enfants de la commune d'Écully, et même d'aller au-delà de l'obligation légale parce qu'il ne faut pas oublier que pour certains enfants, c'est parfois le seul repas équilibré qu'ils font de la journée, et Monsieur le Maire assume donc son choix politique de vouloir aller au-delà des obligations légales. Il a même la faiblesse de penser qu'avec ce nouveau marché, Écully doit être vraiment parmi les meilleures sur l'ensemble de la Métropole en termes de qualité de ce qui est servi aux enfants.

Sur les calculs des augmentations, Monsieur le Maire répond qu'il est lié aux conditions qui ont été affirmées par le prestataire sur le marché, à savoir que certaines lignes augmentent plus que d'autres et donc, nécessairement, l'augmentation n'est pas symétrique sur tous les types de prestation. En tout cas, Monsieur le Maire se réjouit de voir que, dans un contexte hyper inflationniste, et alors qu'elle obtient un saut qualitatif qui est extrêmement significatif, la municipalité arrive finalement à contenir des pourcentages d'augmentation qui sont sans commune mesure avec ce qu'ont pu subir d'autres collectivités.

Monsieur le Maire répond ensuite à Monsieur Jacquemont qu'il y a bien eu une concertation, la municipalité a souvent échangé avec les parents d'élèves sur le sujet, mais il rappelle qu'à un moment donné, les élus sont là pour décider, et Monsieur le Maire assume cette part de verticalité. Il croit que, depuis le début du mandat, avec son équipe, ils ont su faire la preuve de leur capacité à associer aux décisions beaucoup d'acteurs, et d'ailleurs, il pense que leur action est plutôt couronnée de succès car la municipalité avait invité de l'ordre de 85 parents d'élèves pour la réunion du 28 novembre, et seulement 5 étaient présents, ce qui montre bien la confiance des parents envers la municipalité, car, si quelque chose ne les avait pas satisfait, ils seraient venus en nombre à la réunion. Concernant la communication, Monsieur le Maire est d'accord avec Monsieur Jacquemont, c'est essentiel, c'est la raison pour laquelle seront distribués, dès cette fin de semaine, à tous les parents d'élèves, un petit dépliant qui explique tous les tenants et les aboutissants de ce nouveau marché de restauration afin qu'ils aient toutes les informations nécessaires.

Sur la répartition tarifaire, Monsieur le Maire ne sous-estime pas l'effort que ce nouveau marché demande aux familles, mais il veut rappeler que la qualité a un coût. Il dit que l'on parle beaucoup de made in France, on parle beaucoup de bio, on parle beaucoup de circuits courts, mais que souvent, on finit par perdre de vue que, pour avoir quelque chose de qualité dans l'assiette des enfants, cela a un prix. Monsieur le Maire dit que le tarif pour les abonnements pour les familles des élèves sera à 5,26 €, qu'à l'heure actuelle, rien qu'un paquet de chips coûte entre 3 et 4 €, et qu'il faut donc rappeler les justes proportions, et, de ce point-de-vue-là, Monsieur le Maire croit que pouvoir offrir à ces conditions tarifaires cette qualité-là, c'est quelque chose dont il est fier. La Ville reste fidèle à la répartition deux tiers/un tiers et a en plus l'ambition politique d'assumer pleinement le surcoût pour les deux premiers mois, novembre et décembre.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'avec son équipe, il continuera, comme il l'a toujours fait, à être très vigilant sur le suivi du marché. Son seul regret, c'est que la municipalité a beaucoup investi en temps humain, en ingénierie, sur ce marché, et il a donc été assez déçu de voir que seulement deux prestataires ont répondu. En tout cas, l'équipe en place a le sentiment du devoir accompli, les premiers retours sont plutôt très positifs sur la qualité des repas servis, et Monsieur le Maire fera en sorte que cela continue sur l'intégralité du mandat, avec la montée en puissance sur la durée du marché pour arriver à ces 80 % de bio et de qualité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 4 voix contre (Groupe Ecully Naturellement)

- Approuve les tarifs de la restauration scolaire comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- Dit que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Dit que les recettes seront imputées sur le chapitre 70 du budget principal.

**POINT N° 13 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES – ANNEE 2022**

RAPPORTEUR : Brigitte RAMOND

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, toutes les communes de plus de 5 000 habitants sont tenues de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées (CCA) et de réunir cette instance.

Cette Commission créée par la délibération n°2010-23 du Conseil municipal du 19 mars 2010, exerce plusieurs missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Elle développe les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie le 1^{er} décembre 2022.

Le rapport tient compte de l'avancement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'article L2143-3, modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu la délibération n°2010-23 du Conseil municipal du 19 mars 2020 relative à la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Vu l'arrêté du Maire n°2020-598 du 23 décembre 2020 désignant ses membres ;

La Commission Éducation et Handicap du 5 décembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 30 voix pour.

- Prend acte du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité pour l'année 2022.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 14 : **APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LA DIFFUSION DE DONNEES OUVERTES**

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

L'ouverture des données publiques, par une démarche d'open data, représente un enjeu démocratique fort, que la Commune souhaite porter dans le cadre d'une politique de transparence de l'action publique et de valorisation des données et expertises publiques pour le bien commun.

A ce titre, Ecully est l'une des dix communes à s'être engagée en 2022 dans la démarche « Open Data des communes » avec la Métropole.

La Commune entend répondre, en diffusant les données internes, à l'ambition de participation et d'appropriation des citoyens.

Le travail sur la donnée répondra à plusieurs objectifs :

- Favoriser la vie démocratique par la transparence et la participation citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'innovation sociale, écologique et économique.
- Accompagner la transition énergétique.
- Développer la culture et l'émancipation numériques.
- Impulser la création de services aux citoyens.
- Améliorer l'action publique.
- Répondre au cadre légal de l'accès aux données.
- Encourager les expérimentations, la recherche et les projets partenariaux.

A l'échelle de l'agglomération lyonnaise, le déploiement de l'open data est porté par la Métropole de Lyon qui développe l'accès universel à la donnée d'intérêt général pour contribuer aux projets structurants du territoire et à la qualité du service public.

La Commune souhaite rejoindre ce dispositif en mettant à disposition ses données publiques via le projet de convention-cadre.

Cette convention-cadre a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition à la Métropole de Lyon des données par les communes signataires en vue de leur diffusion sur leur site internet : data.grandlyon.com

La liste des données fournies par la Commune à la Métropole est jointe au projet de convention-cadre.

Elle ne concernera dans un premier temps que les données suivantes :

- Arrêtés permanents de circulation en ville pour le transport des marchandises Subventions.
- Budget.
- Délibérations.
- Equipements publics (administratifs, culturels, culturels, de sport et de loisirs, de transports, liés à la santé publique, sociaux et d'animation).

- Marchés publics attribués.
- Bureaux de vote.
- Liste des prénoms des nouveau-nés déclarés à l'Etat-Civil.
- Lieux de stationnement sur voirie.
- Lieux de stationnement règlementé PMR.
- Lieux de stationnement cyclable.
- Parcs et jardins.
- Toilettes publiques.
- Panneaux d'affichage libre.
- Menus de la restauration collective.

La liste pourra évoluer au fil du temps.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification, reconductible trois fois tacitement pour un an, soit une durée maximale de six années.

Elle est établie à titre gratuit, sans aucune contrepartie ni contribution financière.

Les frais engagés pour le transfert et/ou la publication des données ne donnent lieu à aucune facturation.

Les données seront fournies gratuitement par la Commune d'Ecully, pour la durée de la convention.

Enfin, la Commune conservera la pleine propriété matérielle et intellectuelle de la ou des donnée(s) confiées à la Métropole de Lyon pour diffusion, l'autorisant ainsi à conclure la présente convention et ne portant donc pas atteinte aux droits de tiers.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5 ;

Vu le Code de commerce ;

La Commission Ressources Humaines du 30 novembre 2022 entendue ;

Monsieur Fridrici explique l'abstention de son groupe sur ce point en disant qu'il ne veut pas contraindre Monsieur le Maire à signer une convention écrite en écriture inclusive, avec l'utilisation du point médian !

Monsieur Lardy, lui, votera avec enthousiasme pour cette délibération ; il trouve que c'est très bien de mettre à disposition des informations, que ce soit par le biais des propres moyens de diffusion et de communication de la commune ou par d'autres moyens, en l'occurrence ceux de la Métropole. Monsieur Lardy est allé regarder l'outil proposé par la Métropole : il trouve que l'ergonomie est plutôt rustique et doute que quiconque ait envie de s'informer à partir de cet outil. Il suggère, parallèlement à l'engagement de la commune à rejoindre ce dispositif, que la municipalité fasse une communication parallèle des mêmes données sur son propre site internet, qui est nettement plus agréable à consulter et beaucoup plus clair. Monsieur Lardy pense qu'il faut être prudent en confiant des données à la Métropole parce qu'il n'est pas sûr que les outils qu'elle propose au public soient aujourd'hui très performants.

Monsieur Lardy profite de ce point pour dire que la liste des panneaux d'affichage libre, telle qu'elle est actuellement diffusée, n'est semble-t-il pas totalement à jour. Il dit que ce serait peut-être l'occasion de la remettre à jour et de se poser également la question sur l'opportunité des emplacements qui sont théoriquement mis à disposition du public.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Fridrici de ne pas signer cette convention en l'état, de la re-rédiger de A jusqu'à Z sans aucune écriture inclusive et de la renvoyer ensuite à la Métropole. Si cela convient à Monsieur Fridrici, Monsieur le Maire demande aux services de faire figurer cela dans la délibération. Il va être honnête, vu qu'il ne signe pas les conventions avant que le conseil municipal ne l'y ait autorisé, il n'avait pas poussé la sagacité à éplucher la totalité de cette convention, c'est ce qu'il vient de faire et a vu effectivement qu'il y avait beaucoup trop de points dans tous les sens, ce qui rend la convention parfaitement illisible par endroits.

Pour faire le lien et répondre à Monsieur Lardy, Monsieur le Maire dit que l'on ne peut pas être bon à la fois en écriture inclusive et à la fois en ergonomie manifestement. Il dit qu'Ecully va aider la Métropole sur l'ergonomie,

pour pallier son outil « rudimentaire », et il retient la proposition de Monsieur Lardy visant à retraduire tout cela sur le site et sur l'application de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Valide le principe de mise à disposition des données communales par la Commune d'Écully à la Métropole de Lyon en vue de leur diffusion sur le site internet : data.grandlyon.com
- Approuve la convention et autoriser monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

POINT N° 15 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

Le dispositif du Compte Epargne Temps (CET) permet à l'agent d'épargner des droits à congé qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes. Il permet aux agents de conserver des droits acquis.

Ce compte permet à ses bénéficiaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent. L'ouverture a un caractère obligatoire pour l'employeur si les conditions de recevabilité sont remplies.

La dernière mise à jour du règlement intérieur du CET au sein de la collectivité date du 10 octobre 2013. Il convient aujourd'hui de mettre à jour cet outil afin de prendre en considération les évolutions réglementaires du CET et notamment permettre aux agents bénéficiaires :

- le versement de jours CET au titre de la retraite additionnelle (RAFP) ;
- le don de jours CET à travers un mécanisme de solidarité pour les agents qui en auraient besoin.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la FPT ;

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-287, relatif au bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne temps par les agents publics ;

Vu le projet de règlement intérieur ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 23 novembre 2022 ;

La Commission Ressources Humaines du 30 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur.

POINT N° 16 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la modification du tableau des emplois permanents.

Suppression	Création	Observations	Service	Fonction
	Rédacteur	Création de poste dans le cadre de la modification de l'organisation du secteur culturel	DAECS	Responsable du service Espace Ecully et Partenariats

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité au 9 septembre 2022 ;

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012, charges de personnel ;

La Commission Ressources Humaines du 30 novembre 2022 entendue ;

Monsieur Lardy regrette qu'il faille escompter des recettes hypothétiques d'un établissement à rénover sans pouvoir avoir un financement immédiat, il regrette qu'il n'y ait pas un remplacement un par un, d'autant qu'il y avait autrefois un poste de responsable de l'Espace Ecully qui a glissé sur une autre structure municipale et qu'une autre forme de financement aurait pu être imaginée.

La deuxième observation de Monsieur Lardy porte sur l'utilité de cet emploi dans l'immédiat parce que, s'il a bien écouté ce qui a été dit dans la préparation du Débat d'Orientations Budgétaires, la commune ne verra pas de travaux avant l'année 2024 ou 2025, et il croit que c'est le délai raisonnable en fonction de la répartition des autorisations de programmes et des crédits de paiement. Monsieur Lardy demande donc ce que va faire ce malheureux agent qui risque d'être privé de son outil de travail pendant 1 ou 2 ans ; il va certes pouvoir phosphorer, mais Monsieur Lardy dit qu'il faudrait vraiment qu'il phosphore beaucoup pour que ce soit rentable pour la commune. Monsieur Lardy se permet d'insister en disant qu'il y a peut-être besoin d'un responsable, mais que cela n'est peut-être pas aussi urgent que cela. Il dit qu'il faudra peut-être en reparler dans un an quand le projet aura été bien identifié, bien défini, et, surtout, lorsqu'il y aura un échancier des travaux.

Monsieur Jacquemont rappelle que Jacques Chevaleyre est intervenu plus tôt dans la soirée pour montrer que cet Espace a eu besoin d'une subvention d'équilibre sur 2022, que la commune a prévu un déficit structurel sur 2023 et qu'elle est donc dans une situation où elle se retrouve avec un Espace Ecully qui est quand même extrêmement déficitaire. Pour ce point n°16, l'équipe majoritaire propose la création d'un poste de responsable à l'Espace Ecully, Monsieur Jacquemont se demande si Claude Lardy a des informations qu'il n'a pas, mais, à sa connaissance, il y a un responsable de cet Espace Ecully, et il s'interroge donc sur le fait que la ville recrute un fonctionnaire par la création d'un poste alors qu'il y a déjà un agent en place. Cela interroge même son groupe en termes de bonne gestion puisque la municipalité est là sur un équipement qui est déficitaire, elle crée un poste alors qu'il y en a déjà un, ce qui va évidemment avoir un impact en termes de ressources humaines et de finances pour la collectivité. Monsieur Jacquemont dit qu'il lui manque sûrement certains éléments et

demande à Monsieur le Maire s'il veut bien l'éclairer sur ce qui justifie cette embauche, même si Madame Maigre a déjà donné un certain nombre d'éléments ; il souhaite savoir comment Monsieur le Maire envisage la réorganisation de l'Espace Écully, ce que va devenir l'actuel responsable, et quel sera l'impact financier, même si Monsieur Jacquemont a bien compris que la commune espère le couvrir par des recettes nouvelles.

Monsieur le Maire rappelle d'abord que ce n'est pas parce que la ville crée un poste au tableau des effectifs qu'elle recrute un fonctionnaire, et ce n'est pas parce qu'elle crée un nouveau poste au niveau du tableau des effectifs qu'elle est obligée de le pourvoir par un fonctionnaire qui vient de l'extérieur. Il dit qu'aujourd'hui, il y a quelques difficultés au niveau des équipes du service Culture avec quelques agents qui ont été longuement absents, c'est notamment le cas du responsable de l'Espace Écully, donc l'idée aujourd'hui, c'est d'essayer de trouver un intitulé qui permette d'anticiper les évolutions à venir et de voir quelle est la meilleure personne, le meilleur agent, sur ce poste-là. Voilà ce que peut dire Monsieur le Maire, cela va effectivement dans l'évolution qu'il a expliqué, qu'il a détaillé, de sans doute professionnaliser de manière un peu différente la gestion et l'animation de l'Espace Écully, parce qu'il rappelle qu'aujourd'hui, la commune a des agents qui sont aussi en souffrance ; l'idée est donc de pouvoir améliorer la situation pour redonner justement une nouvelle dynamique. La municipalité va donc essayer de travailler à partir de cet intitulé qui lui paraissait intéressant, en plus, parce que cette notion de mécénat, Monsieur le Maire sait qu'elle est importante dans le monde culturel et qu'elle peut permettre d'aller chercher des financements complémentaires comme évoqué.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 4 abstentions (Groupe Ecully Naturellement)

- Actualise le tableau des emplois permanents de la commune tel que défini ci-dessus ;
- Dit que les charges de personnels relatives aux effectifs de la commune d'Écully sont prévues chaque année au chapitre 012 du budget concerné.

POINT N° 17 : **MISE A JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

RAPPORTEUR : Denise MAIGRE

Par la délibération n°2016-072 du 14 décembre 2016, la ville d'Écully a mis en place le nouveau cadre du régime indemnitaire en cohérence avec la nouvelle réglementation, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Depuis sa mise en place, ce dispositif de rémunération a fait l'objet de plusieurs mises à jour (délibérations du 12/12/2017, du 12/12/2018 et du 16/12/2020) afin de tenir compte des évolutions réglementaires.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- Un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Dans l'optique de laisser à la collectivité suffisamment de latitude dans le recrutement et la gestion de carrière des agents, il convient aujourd'hui de modifier le montant maximal individuel annuel de l'IFSE prévue initialement au sein de la collectivité et attribuable aux agents relevant du grade de technicien territorial.

Ainsi, comme pour les autres cadres d'emploi intégrés au dispositif, il est proposé de fixer le plafond annuel maximum de l'IFSE prévu par la réglementation.

Cadre d'emplois	Groupe	Anciens montants maximal individuel annuel IFSE en €	Nouveaux montants maximal individuel annuel IFSE en €
Techniciens territoriaux	Groupe 1 Direction d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services, fonctions techniques complexes	11 880	19 660
	Groupe 2 Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	11 090	18 580
	Groupe 3 Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire technique	10 300	17 500

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2020-182 du 27 février 2020 visant à permettre le déploiement du RIFSEEP,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 fixant les primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu les délibérations des 14 décembre 2016, 12 décembre 2017, 12 décembre 2018 et du 16 décembre 2020 relatives au RIFSEEP et celles des 29 juin et 21 septembre 2012 relatives au régime indemnitaire,

La Commission Ressources Humaines du 30 novembre 2022 entendue ;

Même si le groupe de Monsieur Jacquemont soutient les augmentations salariales des agents d'Écully pour maintenir un haut niveau de qualité de service public, il s'étonne en fait sur les évolutions importantes de ce plafond puisqu'il a quasiment doublé sur tous les postes. Monsieur Jacquemont souhaiterait savoir ce qui justifie ce doublement, même s'il entend bien que la municipalité ne va pas forcément aller au bout. Il en profite pour interroger Monsieur le Maire sur sa politique salariale, et comment il souhaite utiliser cette marge de manœuvre qui est donnée ce soir.

Madame Maigre dit que la réponse est simple, ces montants fixes sont donnés par décret par l'État, donc la commune ne peut faire ni plus, ni moins. C'est simplement une souplesse supplémentaire donnée aux collectivités, et Madame Maigre souligne qu'elles en ont bien besoin en ce moment parce qu'il est très difficile actuellement de recruter et que les candidats au recrutement demandent des salaires de plus en plus élevés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Modifie le plafond annuel maximum de l'IFSE prévu pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux dont les modalités sont définies ci-dessus ;
- Dit que l'autorité territoriale fixera par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts aux budgets 2022 et suivants de la commune, chapitre 012.

SOLIDARITE

POINT N° 18 : AVENANT AU BAIL D'OCCUPATION DES LOCAUX DU BAILLEUR ALLIADE AU BENEFICE DE LA VILLE D'ECULLY

RAPPORTEUR : Laure DESCHAMPS

La Commune d'Écully mène une politique volontariste à l'échelle des quartiers Sources-Pérollier. Ceci se traduit notamment par la mise à disposition par le bailleur social de locaux et équipements sociaux, culturels et sportifs. Ces derniers constituent un des supports d'animation et de développement social de cet ensemble résidentiel d'habitat social.

Le bail d'occupation arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé de prolonger ce bail d'occupation via un avenant afin de pouvoir finaliser le travail de refonte partenarial du document cadre.
Ce bail d'occupation vise :

Quartier Sources

- Une salle polyvalente, au 50 chemin de Montlouis,
- Un établissement d'accueil pour jeunes enfants situé au 52 chemin de Montlouis
- Une bibliothèque, au 48 chemin de Montlouis (mise à disposition partielle au titre de l'ERP et pour les réunions en soirée),
- Un local au rez-de-jardin de la tour 24,
- Un bureau au RDC de la tour 30,
- Un local au sous-sol de la tour 30,
- Un bureau au RDC de la tour 36,

- Deux locaux de stockage dans les sous-sols de la tour 36,
- Une salle de musique au 14-16 avenue des sources,
- Un atelier d'art au 14-16 avenue des sources,
- Un terrain de boules,
- Un terrain d'ébats.

Quartier Pérollier

- Un local de stockage dans les sous-sols de l'allée 2
- Une ludothèque au Pérollier au RDC de l'allée 2,
- Des locaux d'animation au RDC des allées 2, 3 et 4,
- Un relais petite enfance à l'allée 10,

L'avenant propose la prolongation du bail pour une durée de 6 mois, du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, moyennant un loyer de 1 € symbolique, payable à échéance,

Considérant l'utilité sociale qui caractérise ces locaux, ceux-ci étant supports d'animation et de développement social au sein du quartier Sources Pérolier.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat ;

Vu la proposition d'avenant au bail d'occupation ;

La Commission Solidarité du 30 novembre entendue ;

Le groupe de Monsieur Fridrici comprend tout à fait l'intérêt pour la commune de signer cet avenant et va voter pour, comme il l'avait fait il y a un an pour l'avenant pour l'année qui est en cours. Il va permettre effectivement une continuité des activités liées à ces locaux, dans l'attente de la discussion qui est en cours avec Alliade pour la préparation du nouvel accord-cadre, et le groupe de Monsieur Fridrici a compris que le retard était principalement lié à des changements d'interlocuteurs du côté d'Alliade. Il aimerait à ce sujet que Monsieur le Maire lui fasse un point d'étape sur l'avancement des négociations liées à cet accord-cadre avec un calendrier prévisionnel puisque, si cet accord-cadre doit être mis en place au 1^{er} juillet, il faudra en discuter lors du conseil municipal précédent, à savoir celui du 26 avril. Monsieur Fridrici demande également si des points de blocage ont été soulevés, et, si oui, lesquels ?

Le travail étant encore au stade de la consultation – les locaux sont repris un par un par les agents de la commune et ceux d'Alliade – Madame Deschamps ne peut pas dire s'il y a, ou non, des points de blocage sur tel ou tel local. En tout cas, Madame Deschamps donnera les avancées des travaux dès qu'elle le pourra, mais elle souligne qu'il est important de reprendre le temps d'étudier chaque local concerné, notamment parce que certains d'entre eux vont changer de destination. Ces locaux rendent un grand service sur le quartier, et sont gérés par le Comité de gestion, et c'est aussi pour faciliter le travail au Comité de gestion que ce travail est entrepris car, sur certains sujets, les choses n'étaient pas claires, et l'on ne savait pas si c'était à Alliade ou au Comité de gestion de faire les travaux, il est donc important de bien remettre à plat toutes ces interrogations-là.

Pour compléter ce que vient d'expliquer parfaitement Madame Deschamps, Monsieur le Maire dit qu'une réunion est prévue avec les parties prenantes aux alentours du 20 janvier, et que les principaux enjeux qui se font jour dans les discussions sont essentiellement des enjeux d'accessibilité, d'entretien d'espaces verts, donc cela reste sur des choses très techniques qui demandent un petit peu de temps. Et, effectivement, le turnover au niveau des équipes d'Alliade n'a pas forcément facilité les choses. Monsieur le Maire suggère d'organiser une commission solidarité spécifique sur le sujet au début de l'année, lorsque la municipalité aura tous les éléments nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Approuve les termes de l'avenant de la convention d'occupation pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 conclue avec le bailleur Alliade ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant ci-annexé, et tous les documents afférents ;
- Dit que les crédits relatifs à cette occupation seront inscrits au budget des exercices concernés au chapitre 65, à l'article 6574.

AUTRE :

POINT N° 19 : COMMUNICATION PAR LE MAIRE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Sébastien MICHEL

Je vous informe des décisions prises par Monsieur Sébastien MICHEL, maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020, donnant délégation pour toutes les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, depuis la séance du 16 novembre 2022 :

- Décision n° 22-079 :** Marché public à procédure adaptée – Entretien et gardiennage du cimetière d'Écully 2021-2024 – Avenant n°1
- Décision n° 22-080 :** Marché public à procédure adaptée – Travaux de création et d'entretien des espaces verts et VRD sur la Commune d'Écully – Lot 1 : Travaux de création et d'entretien des espaces verts – Avenant n°3
- Décision n° 22-081 :** Marché public à procédure adaptée – Travaux d'agrandissement d'un terrain de rugby synthétique pour homologation et création d'un terrain de football en synthétique éclairé sur la commune d'Écully – Lot 1 : Agrandissement du terrain de rugby en synthétique pour homologation
- Décision n° 22-082 :** Marché public à procédure adaptée – Travaux d'agrandissement d'un terrain de rugby synthétique pour homologation et création d'un terrain de football en synthétique éclairé sur la commune d'Écully – Lot 2 : Terrain de football en gazon synthétique – Terrassement, Revêtements, terrains de sports, réseaux secs et humides, clôtures
- Décision n° 22-083 :** Marché public à procédure adaptée (MAPA) – Travaux d'agrandissement d'un terrain de rugby synthétique pour homologation et création d'un terrain de football en synthétique éclairé sur la commune d'Écully – Lot 3 : Terrain de football en gazon synthétique – Eclairage E6 – 150Lux

Questions diverses

Première question du Groupe Écully Naturellement : Point d'avancement du Tram à Écully

« Nous vous avons questionné sur l'arrivée d'un tram sur Écully lors du Conseil municipal du 20 septembre 2022. Vous nous aviez expliqué la réflexion en cours entre la mise en place d'un tram ou le passage de la ligne C6 en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Lors de ses dernières déclarations, Bruno BERNARD, Président de la Métropole et du SYTRAL, a présenté la semaine dernière les investissements envisagés par le SYTRAL sur l'agglomération. Il précise continuer à concerter sur les options possibles pour plusieurs corridors : le BHNS ou le tram et même pour Rillieux, un tram semi-enterré et un métro pour Tassin. Pour Écully, il confirme les 2 options d'évolution de la ligne C6 en BHNS ou en tram.

Pouvez-vous nous faire un point d'étape sur l'avancée des concertations ?

Savez-vous quand est-ce que les Éculloises et les Écullois seront consultés ?

Envisagez-vous d'associer les membres de notre Conseil à cette réflexion ? »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Chevalyère pour sa question qui lui offre la possibilité de revenir sur ce dossier important, mais pour lequel il n'est malheureusement pas décisionnaire !

En effet, à ce jour, et malgré une relance la semaine dernière encore auprès du vice-président de la Métropole et du SYTRAL, Jean-Charles Kohlaas, le mode de transport choisi n'a pas encore été retenu.

Monsieur le Maire aurait aimé pouvoir faire un point ce soir, comme le demande Monsieur Chevalyère, sur l'avancée des concertations, mais il doit se résoudre au fait que celles-ci n'existent pas, et que le SYTRAL décidera seul sur ce sujet. Monsieur le Maire le regrette, car il fait partie de ceux qui croient en la concertation sur ce genre de dossiers importants.

S'agissant des Écullois, une consultation publique sera lancée une fois le mode de transport choisi, comme c'est toujours le cas lorsque des nouvelles infrastructures de transport voient le jour. Par exemple, si l'hypothèse retenue est le tramway, il y aura successivement des études de faisabilité, une concertation préalable, des études d'impact, une enquête publique puis une déclaration d'utilité publique avant les travaux et la mise en service.

Enfin, Monsieur le Maire confirme qu'il est tout à fait envisageable que le conseil municipal se prononce le moment venu sur le choix retenu par le SYTRAL, et, si celui-ci tardait à venir, que ce même conseil prenne position à travers un vœu, par exemple, lors d'un prochain conseil municipal.

Deuxième question du Groupe Écully Naturellement : Plan de sobriété énergétique

« Lors de la dernière séance du Conseil municipal, nous avons approuvé le plan de sobriété énergétique de la commune. Nous avons des questions concernant sa mise en œuvre.

Globalement, pourriez-vous nous faire un point d'avancement sur la mise en œuvre de ce plan ?

Plus spécifiquement, voici quelques commentaires et questions particulières :

- Concernant l'éclairage nocturne des lieux publics (actions 3 et 4 du plan), l'un de nous a pu constater récemment, un dimanche matin vers 7 heures, que les projecteurs situés sur le toit de l'école élémentaire de Charrière Blanche étaient allumés pour éclairer le chemin situé à l'intérieur du site de l'école, ce qui ne nous semble pas très utile pendant le week-end. Ce constat a été remonté à la première adjointe. Y a-t-il un problème spécifique expliquant le fait que ces éclairages ne soient pas éteints ?*
- Concernant le chauffage, dans au moins un groupe scolaire, les maîtresses sont obligées d'ouvrir les fenêtres en ce moment en plein hiver, comme c'est le cas depuis plusieurs années, car le chauffage est trop important et ne peut pas être réduit. Envisagez-vous de faire quelque chose à ce sujet ?*
- Par ailleurs, qu'en est-il de la régulation de la température dans les lieux accueillant du public ? Nous avons pu voir récemment Madame la première adjointe avec un thermomètre pour relever la température de certains sites. C'est tout à son honneur et prouve si besoin son implication, mais avez-vous d'autres moyens de piloter et suivre la mise en œuvre de ce plan de sobriété ? De même, comment cela se passe-t-il avec les lieux de travail pour les fonctionnaires ? Avez-vous des échanges à ce sujet avec les occupants des locaux ?*
- Enfin, sur l'aspect financier, et en lien avec le point n°2 de la séance du Conseil municipal aujourd'hui, pouvez-vous nous confirmer que notre contrat de fourniture d'électricité actuel se termine à la fin de l'année 2023 ? Si oui, comment envisagez-vous les choses pour la mise en place du contrat qui prendra sa suite en 2024 ? »*

Avant de répondre dans le détail aux questions de Monsieur Fridrici, Madame Gardon-Chemain voudrait juste faire un bref rappel d'ordre général sur la sobriété énergétique. La commune a fait le choix, il y a un mois tout juste, de voter ici même, à l'unanimité, un plan de sobriété énergétique pour adapter les comportements collectifs à la crise actuelle, et pour adopter des gestes simples permettant de réduire les consommations. Il va de soi que tout ne se fera pas en un jour, surtout vu l'état de vétusté du patrimoine de la Ville.

Que ce soit dans les copropriétés ou dans les bâtiments municipaux, la question de la régulation de la température n'est pas si facile, avec des infrastructures parfois vieillissantes et donc difficiles à réguler. La salle du conseil municipal de la mairie en est un bon exemple, puisqu'il peut y avoir 12 degrés parfois lors de réunions tôt le matin, et, en fin de journée, la température peut dépasser les 22 degrés. La municipalité a beaucoup d'humilité face à cela, mais elle fait le maximum.

Concernant le premier point de la question de Monsieur Fridrici sur l'éclairage du groupe scolaire Charrière Blanche, l'information a bien été effectivement remontée en mairie, et les services ont vérifié qu'il n'y avait pas une programmation défectueuse ni une erreur de manipulation. Ce désagrément ne devrait pas se reproduire. Madame Gardon-Chemain a par ailleurs demandé un diagnostic pour tous les groupes scolaires afin d'améliorer la trame noire et consommer moins d'énergie tout en maintenant la sécurité des bâtiments, mais aussi des personnes.

Sur la deuxième question de Monsieur Fridrici, Madame Gardon-Chemain aurait aimé savoir de quel groupe scolaire il s'agit pour pouvoir agir au mieux. Dans tous les cas, elle dit qu'il suffit de baisser le robinet thermostatique dans les classes, ou bien d'alerter les services municipaux. Elle ajoute que la commune travaille à la modernisation de l'ensemble des installations de chauffage, en particulier sur Charrière Blanche avec le projet de rénovation énergétique de l'ensemble de l'école.

S'agissant de la température dans les lieux accueillant du public, certains sont pilotés par supervision comme la Maison de la Famille, le Centre culturel ou encore l'école de Grandvaux. IDEX, le prestataire de la commune en matière de chauffage, est mobilisé quasiment chaque jour pour superviser et ajuster les températures. Enfin, les agents techniques de la ville sont également mobilisés pour vérifier la bonne gestion des sites.

Enfin, concernant les contrats en matière de fourniture du gaz, la ville est membre du groupement de commandes porté par le SIGERLY. La société attributaire est Gaz de Bordeaux. Le contrat actuel a démarré le 1^{er} août 2022 et prendra fin au 31 décembre 2023. Il concerne 28 sites pour la Ville et 2 pour le CCAS.

Concernant l'électricité, la Ville est également membre du groupement de commandes porté par le SIGERLY. Le prestataire actuel est EDF/ENEGIE. Il y a 2 types de contrats :

- Un contrat pour les sites inférieurs à 36 KVA (tarif bleu). Le contrat est conclu du 01/01/2023 au 31/12/2025 avec ENEGIE. Le contrat actuel avec EDF prend fin le 31/12/2022/. Cela concerne 30 sites pour la Ville et 1 pour le CCAS.

- Il y a un autre contrat pour les sites supérieurs à 36 KVA (tarif jaune). Le contrat est conclu avec TOTAL ENERGIE DIRECT pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2022. A compter du 01/01/2023, TOTAL ENERGIE sera titulaire du nouveau contrat pour une période de 2 ans. Il concerne 16 sites pour la Ville et 2 pour le CCAS.

Troisième question du Groupe Écully Naturellement : Sécurisation des déplacements piétons

« Nous avons été contactés par Madame Julie Colangelo, Éculloise mal voyante, qui nous a relaté ses difficultés pour se déplacer dans Écully. Elle nous a expliqué les difficultés récurrentes qu'elle rencontre dans ses déplacements quotidiens en raison de haies pas taillées, de feuilles pas ramassées ou encore des trottoirs non déneigés. Pour le bien de tous, est-il possible de rappeler aux riverains leurs obligations en la matière ?

De plus, elle rencontre des difficultés quotidiennement pour se rendre sur son lieu de travail, à proximité du collège du Sacré Cœur, en raison de stationnement sauvage sur les trottoirs. Afin de lui faciliter sa vie quotidienne et d'améliorer la sécurité de tous autour du collège, est-il possible d'avoir une présence de policiers municipaux lors des entrées et sorties du collège, comme à proximité des écoles élémentaires, afin de lutter contre ces stationnements inappropriés et dangereux ?

Nous espérons Monsieur le Maire que vous ferez preuve du même volontarisme pour Madame Colangelo que celui dont vous avez fait preuve pour Olivier, petit lyonnais autiste de 10 ans, anormalement exclu de la cantine scolaire à Lyon. »

Madame Ramond remercie Monsieur Jacquemont pour sa question qui lui permet de revenir sur la situation de Madame Colangelo, situation que la mairie connaît très bien, pour une raison simple, c'est que Madame Colangelo est membre de la commission communale d'accessibilité, nommée dans ses fonctions par Monsieur le Maire par arrêté du 23 décembre 2020.

Elle a en effet fait part à la municipalité, à plusieurs reprises, de difficultés rencontrées pour se rendre à son travail. Ses remarques ont été prises avec beaucoup de sérieux puisqu'elle a été reçue par Nathalie Bruneau et la police municipale, ainsi que Madame Ramond elle-même, le 20 octobre dernier, pour faire remonter des problématiques qui ont été résolues ensuite grâce à l'intervention des différents services.

Suite à son message posté sur les réseaux sociaux il y a une dizaine de jours, le lendemain de la commission d'accessibilité à laquelle elle a d'ailleurs assisté, Madame Ramond l'a appelée et a convenu d'un nouveau rendez-vous la semaine prochaine. Madame Ramond assure qu'elle suit ce dossier avec beaucoup d'attention. S'agissant de la suggestion de Monsieur Jacquemont sur la présence de la police municipale aux abords du collège du Sacré Cœur, Madame Ramond lui confirme que la police effectue régulièrement des passages, comme c'est le cas aux abords de toutes les écoles.

Enfin, sur les obligations des riverains en matière de taille des haies ou de déneigement, Madame Ramond rejoint tout à fait Monsieur Jacquemont et lui confirme que la municipalité effectue très régulièrement des rappels aux riverains, notamment en automne et au printemps.

La séance est levée à 21h45.

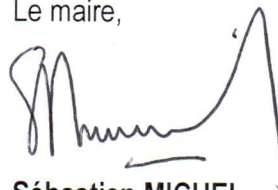
Fait à Écully, le

Le secrétaire,



Jean-José GARCIA

Le maire,



Sébastien MICHEL